

La conservation et la gestion des archives privées : une étude RAMP

Programme général d'information et UNISIST

Organisation des Nations Unies pour
l'éducation, la science et la culture

Paris, 1984

PGI-84/WS/6
PARIS, 1984
Original anglais

LA CONSERVATION ET LA GESTION DES ARCHIVES PRIVEES :
UNE ETUDE RAMP

établie par
Rosemary E. Seton

Programme général d'information et UNISIST

Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture

Notice recommandée pour le catalogage :

Seton, Rosemary E.

La conservation et la gestion des archives privées :
une étude RAMP/établie par Rosemary E. Seton /pour le/
Programme général d'information et UNISIST. Paris, Unesco, 1984.
57 p., 30 cm. (PGI-84/WS/6).

I. Titre

II. Programme général d'information de l'Unesco et UNISIST

III. Programme de gestion des documents et archives (RAMP)

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
1. Introduction	1
2. Liste des institutions qui ont répondu au questionnaire	3
3. Description des fonds et collections d'archives privées - volume, extension chronologique, supports	4
4. Acquisition - moyens, politique, catégories	5
5. Enregistrement, classement et inventaire.	7
6. Rangement et conservation	8
7. Accès aux archives et manuscrits privés	10
8. Aide et conseils aux détenteurs d'archives privées.	11
9. Registres centraux nationaux d'archives privées	11
10. Législation	12
11. Papiers personnels, collections d'autographes, et archives familiales et domaniales.	13
12. Archives des institutions non gouvernementales, manuscrits littéraires et scientifiques.	14
12.1 Manuscrits littéraires et documents des organisations culturelles	14
12.2 Manuscrits scientifiques et documents des organisations scientifiques	15
12.3 Archives religieuses.	16
12.4 Archives des entreprises.	16
12.5 Archives des monuments ouvriers et des syndicats.	17
12.6 Archives des établissements d'enseignement supérieur et des universités.	18
13. Les archives privées dans les pays en développement	19
14. Etat général de l'administration des archives privées et suggestions en vue de son amélioration	20
15. Conclusions et recommandations	21
Appendice : questionnaire	
Bibliographie	

PREFACE

Afin de mieux répondre aux besoins des Etats membres, en particulier à ceux des pays en développement, dans ce domaine spécialisé qu'est celui de l'administration des archives et de la gestion des documents, la Division du Programme général d'information de l'Unesco a mis au point un programme à long terme, le Programme de gestion des documents et archives (Records and Archives Management Programme, RAMP).

Le RAMP reflète dans ses éléments essentiels les grands thèmes du Programme général d'information lui-même. Il comprend des projets, des études et d'autres activités destinés à :

1. Promouvoir la formulation de politiques et de plans en matière d'information (aux niveaux national, régional et international).
2. Promouvoir et diffuser des méthodes, règles et normes pour le traitement de l'information.
3. Contribuer au développement des infrastructures de l'information.
4. Contribuer au développement de systèmes d'information spécialisés dans les domaines de l'éducation, de la culture et de la communication, des sciences exactes et naturelles et des sciences sociales.
5. Promouvoir la formation pratique et théorique des professionnels et des utilisateurs de l'information.

La présente étude, réalisée par Rosemary E. Seton en vertu d'un contrat conclu avec le Conseil international des archives (CIA), vise à faire connaître et comprendre à un plus grand nombre de personnes les problèmes fondamentaux que posent la conservation et la communicabilité d'une ressource précieuse sur le plan de l'information et de la culture, les archives des institutions et organisations non gouvernementales. L'étude présente les conclusions d'une enquête portant sur une gamme étendue de dépôts d'archives de 28 pays appartenant à toutes les régions du monde, et recommande un programme d'action aux niveaux national, régional et international en vue de promouvoir la conservation et une exploitation plus efficace des archives privées.

Toute observation ou suggestion concernant cette étude sera la bienvenue et doit être adressée à la Division du Programme général d'information, Unesco, 7 place de Fontenoy, 75700 Paris. On pourra se procurer à la même adresse d'autres études établies dans le cadre du RAMP, dont la liste figure à la fin de l'étude.

1. INTRODUCTION

1.1 La présente étude a été établie pour le Programme de gestion des documents et archives de la Division du Programme général d'information de l'Unesco, en vertu d'un contrat conclu avec le Conseil international des archives. Elle est fondée sur une enquête portant sur la situation qui prévalait dans un certain nombre d'Etats membres choisis de l'Unesco quant à l'acquisition, à la préservation, au classement, à l'inventaire et à la communicabilité des principales catégories d'archives privées, en particulier les archives des entreprises et des organisations syndicales, des établissements d'enseignement supérieur et universités, des organisations confessionnelles, des institutions culturelles et scientifiques ainsi que des domaines et familles. Les résultats de l'enquête font l'objet d'une analyse qui vise à déterminer les tendances, les besoins et les problèmes, et en particulier les besoins des pays en développement. En guise de conclusion, des recommandations sont formulées pour une action au niveau international propre à contribuer à garantir une conservation et une gestion plus systématiques et plus efficaces des archives privées. A la fin de l'étude figure une bibliographie annotée des ouvrages et publications utilisés et consultés pour l'établissement de l'étude.

1.2 Les données nécessaires à l'étude ont été recueillies au moyen d'un questionnaire qui est reproduit en appendice. Le questionnaire a été envoyé à 65 institutions, services d'archives, bibliothèques et musées dont on pouvait penser qu'ils détenaient des fonds et collections d'archives et manuscrits privés. Trente-neuf institutions ont répondu, et on peut en déduire que celles-là sont plus actives dans la gestion des archives et manuscrits privés ou s'en préoccupent davantage que celles qui n'ont pas répondu, mais il existe peut-être d'autres explications. L'analyse ci-après montre l'échantillonnage obtenu :

Analyse des réponses

Types d'institutions ayant répondu

		<u>Pourcentage du total des réponses</u>
Archives nationales	21	54
Bibliothèques nationales	4	10
Musées nationaux	1	3,6
Archives provinciales	2	5
Bibliothèques spécialisées	2	5
Bibliothèques d'Etat	2	5
Bibliothèques universitaires	7	18

Zones géographiques

		<u>Pourcentage du total des réponses</u>
Afrique	6	15
Asie	10	26
Australasie	4	10
Europe orientale	1	3,4
Amérique du Nord	6	15
Amérique du Sud	2	5
Europe occidentale	10	26

1.3 Les 23 premières questions du questionnaire concernaient les pratiques et politiques suivies par les institutions en matière de gestion des archives privées. Les sept autres questions touchaient à la situation générale des archives privées dans le pays de l'institution interrogée. Cette partie du questionnaire a suscité

une réaction décevante, dans la mesure où 20 établissements n'ont pas répondu à la question clé (30) : "Avez-vous, le cas échéant, des suggestions à faire pour améliorer la gestion des archives privées dans votre pays ?" et 17 n'ont pas répondu à la question (28) : "Parmi les catégories suivantes d'archives privées, laquelle ou lesquelles considérez-vous comme négligée(s) ?" Aussi, pour cette partie de l'enquête, l'auteur a-t-elle été plus fortement tributaire des publications et des articles de revue pour l'information requise. En outre, les sept dernières questions ont été envoyées aux membres du Comité des archives d'entreprises et du Comité des archives littéraires et artistiques du Conseil international des archives. Des réponses, en même temps que des renseignements fort utiles, ont été reçues des personnes suivantes :

Comité des archives d'entreprises

Mme Hilda Coppenjans-Desmedt, Rijksarchief Gent, Gand (Belgique)

M. Ottfried Dascher, Märkische Str. 120, D4600 Dortmund (Rép. féd. d'Allemagne)

M. Finn H. Lauridsen, Erhvervsarkivet, Statens erhvervshistoriske Arkiv, A Aarhus (Danemark)

Mme Anna Christina Meurling, archiviste, Landsarkivet i Lund, Lund (Suède)

M. Claude Mentha, Schweizerisches Wirtschaftsarchiv, Bâle (Suisse).

Comité des archives littéraires et artistiques

Mme N.B. Volkova, directeur des Archives centrales d'Etat de la littérature et des arts de l'URSS, Moscou (URSS)

M. Karl-Heinz Hahn, Nationale Forschungs- und Gedenkstätten der klassischen deutschen Literatur in Weimar, Weimar (République démocratique allemande)

M. David Walden, au nom de Mme Françoise Houle, Archives sociales et culturelles du Canada, Archives publiques du Canada, Ottawa (Canada)

M. Michael Elias, Archives littéraires de Matica slovenska, Martin (Tchécoslovaquie)

Mme Anna Hedwig Benna, Archivoberrat, Vienne (Autriche)

M. Lorenzo Mannino, Ufficio Centrale Beni Archivistici, Rome (Italie)

1.4 Les réponses au questionnaire étaient de qualité et de longueur variables ; certains correspondants, en particulier ceux dont l'anglais n'était pas la langue maternelle, ont semblé éprouver de la difficulté à répondre à certaines des questions. Cela étant, l'auteur sait gré à toutes les personnes qui, en dépit de tâches pressantes qui les attendaient - l'exemple le plus frappant à cet égard étant celui de M. Oldenhage des Bundesarchiv, qui s'est excusé de n'avoir pu répondre à temps en raison de l'affaire du journal d'Hitler - se sont toutes efforcées de répondre au questionnaire. Elle est particulièrement reconnaissante à ceux qui ont eu l'obligance de joindre des brochures, des prospectus et d'autres documents pertinents. Si l'auteur a mentionné dans l'étude certaines institutions plus que d'autres, il ne faut y voir aucune partialité mais plutôt le fait que leurs réponses résumaient ou illustraient mieux ou plus complètement un point considéré.

2. LISTE DES INSTITUTIONS QUI ONT REPONDU AU QUESTIONNAIRE

Argentine	Archivo General de la Nacion
Australie	Australian Archives Mitchell Library, State Library of New South Wales, Sydney
Bulgarie	Bibliothèque nationale Cyrille et Méthode Sofia
Canada	McMaster University Library, Hamilton Ontario Archives provinciales de l'Alberta Archives publiques du Canada
Etats-Unis d'Amérique	Baker Library, Harvard University Graduate School of Business Administration Library of Congress, Manuscripts Division Henry E. Huntington Library, San Marino Californie
Finlande	Valtionarkisto
France	Archives nationales
Inde	National Archives of India
Indonésie	Arsip Nasional Republik Indonesia
Japon	Archives préfectorales de Kyoto Bibliothèques de l'Assemblée nationale
Kenya	Kenya National Archives National Museums of Kenya, Nairobi
Malaisie	Arkib Negara Malaysia University of Malaya Library, Kuala Lumpur
Nigéria	Federal Department of Archives
Norvège	Riksarkivet Universitetsbiblioteket i Oslo
Nouvelle-Zélande	The Alexander Turnbull Library, Wellington
Pakistan	National Archives
Papouasie-Nouvelle-Guinée	University Library of Papua New Guinea
Pays-Bas	Rijksarchiefdienst Bibliothèque universitaire d'Amsterdam

Pérou	Archivo General de la Nacion
République fédérale d'Allemagne	Bundesarchiv Staatsbibliothek Preussischer Kulturbesitz, Handschriftenabteilung, Berlin
Royaume-Uni	Public Record Office
Sénégal	Direction des archives du Sénégal
Singapour	Archives and Oral History Department
Sri Lanka	Department of National Archives
Suisse	Universitätsbibliothek, Handschriften-Abteilung, Bâle
Thaïlande	Bibliothèque nationale
Zambie	National Archives
Zimbabwe	National Archives

3. DESCRIPTION DES FONDS ET COLLECTIONS D'ARCHIVES PRIVEES : VOLUME, EXTENSION CHRONOLOGIQUE ET SUPPORTS

3.1 Les dépôts étaient invités à indiquer, en mètres linéaires, le volume de leurs fonds et collections d'archives et manuscrits privés ainsi que le volume total de leurs fonds et collections. Ces renseignements ont permis de calculer le pourcentage des archives et manuscrits privés par rapport à l'ensemble des fonds et collections. Comme on pouvait s'y attendre, ce pourcentage varie sensiblement d'un dépôt à l'autre.

Ainsi, les archives et manuscrits privés représentent 76 % de l'ensemble des fonds et collections de la Bibliothèque Alexander Turnbull de Wellington et ce chiffre est de 33 % à la Bibliothèque Mitchell de Sydney. A l'autre extrême, ce pourcentage n'est que de 0,38 % aux Archives préfectorales de Kyoto (Japon), 0,48 % aux Bundesarchiv et 2,2 % aux Archives nationales indiennes. En moyenne, les archives et manuscrits privés représentent 14 % de l'ensemble des fonds et collections. Certaines institutions n'ont pas fourni de chiffres, soit parce qu'elles n'en disposaient pas, soit parce que - c'était le cas par exemple de la Division des manuscrits de la Library of Congress et de la bibliothèque de l'Université McMaster d'Ontario - elles occupent exclusivement des archives et manuscrits privés et n'ont pas d'archives d'autres types.

3.2 Dans la très grande majorité des cas, les pièces remontent aux XIXe-XXe siècles, encore que 17 institutions (44 %) ont des manuscrits antérieurs à l'année 1700 ; trois institutions (les Archives nationales des Pays-Bas, les Archives de Singapour et le Public Record Office de Londres) détiennent des manuscrits antérieurs à l'an 1000.

Le papier est le support de la plupart des archives et manuscrits privés conservés par les institutions ayant répondu au questionnaire. Quinze dépôts (38 %) détiennent des documents écrits sur parchemin ou sur vélin et six (15 %) des manuscrits sur feuille de palmier. La Bibliothèque Mitchell de Sydney (Australie) a des pièces sur parchemin, feuille de palmier, écorce, bois, toile de lin et verre et la Bibliothèque nationale de Bangkok possède des documents sur feuille de palmier, bois, toile de lin, pierre, ivoire et métal. D'autres dépôts ont signalé des pièces en argile et en verre ainsi que des objets tridimensionnels.

3.4 Comme on pouvait l'espérer et le prévoir, il y a dans les fonds et collections d'archives privées des documents d'archives orales, des photographies, des films cinématographiques, des bandes magnétoscopiques et des documents lisibles par machine. Trente-sept institutions (95 %) détiennent des photographies, des films cinématographiques ou des bandes magnétoscopiques ; vingt-huit (72 %) recueillent des documents oraux ; quatorze (36 %) conservent des documents lisibles par machine.

3.5 La plupart des dépôts s'efforcent d'obtenir des copies d'archives ou de manuscrits lorsqu'ils ne peuvent pas avoir les originaux. Comme le savent les conservateurs d'archives privées, le fait d'offrir de rendre un document à son détenteur après l'avoir filmé est souvent persuasif lorsque l'on négocie avec des particuliers qui sont peut-être peu enclins à se dessaisir de papiers familiaux et d'autres papiers personnels. Sept dépôts (18 %) ne cherchent pas à acquérir des copies ; en revanche, la plupart des archives privées reçues par les Archives de Singapour sont mises sur films et rendues à leurs propriétaires. Vingt-six dépôts (67 %) utilisent le plus fréquemment des microfilms de 35 mm, treize (33 %) des microfilms de 16 mm, quinze (38 %) des microfiches et huit institutions (21 %) font des copies plein format.

4. ACQUISITION : MOYENS, POLITIQUE ET CATEGORIES

4.1 La plupart des archives et manuscrits privés sont acquis par voie de dons ou de legs, encore que 28 institutions (72 %) achètent également. Dans 26 établissements (67 %), les dépôts sont régis par divers accords de prêt tandis que 15 autres (38 %) font fonction de dépôts légalement désignés pour le versement des documents de certaines organisations. On avait demandé aux institutions d'indiquer le pourcentage respectif des différentes formes d'acquisition. Vingt-dépôt seulement (51 %) ont été en mesure de fournir ce renseignement, et les chiffres moyens indiqués s'établissent comme suit :

	%
Dons ou legs	66
Achats	13
Prêts	9
Versements	10

4.2 Six dépôts (15 %) n'ont aucune politique active d'acquisition d'archives et de manuscrits privés mais tous acceptent très volontiers les offres émanant tant des organisations que des particuliers. Les 33 autres dépôts, soit 85 % du total de l'échantillon, recueillent les archives privées sur une base nationale, sur une base régionale ou selon le sujet, ou encore en combinant les trois critères. La réponse de la Bibliothèque Alexander Turnbull de Wellington (Nouvelle-Zélande), qui est "en fait, le dépôt de la collection nationale de manuscrits" (12, p. 23), traduit la politique de plusieurs institutions, mais elle est plus détaillée que la plupart des autres réponses. La Bibliothèque recueille :

les papiers de Néo-zélandais et d'autres personnes de premier plan, qui ont apporté une contribution notable à la vie, aux arts, aux lettres, à la science, à la culture et à la prospérité de la Nouvelle-Zélande, ainsi que les papiers, journaux et autres écrits, officiels ou non, d'autres personnes qui concourent à la compréhension de l'histoire de la Nouvelle-Zélande, /de même que/ les manuscrits privés relatifs aux îles et aux mers adjacentes à la Nouvelle-Zélande et au Sud-Ouest du Pacifique.

La Bibliothèque Baker de l'Université Harvard rassemble "les archives des entreprises ou des hommes d'affaires ayant des attaches avec la Nouvelle-Angleterre et présentant une importance locale, nationale ou internationale" ainsi que les archives de la Harvard Business School. Les Archives nationales indiennes recherchent les archives privées "qui peuvent contribuer à combler les lacunes des fonds et collections existants", et les Archives nationales des Pays-Bas s'efforcent de sauver des archives qui présentent un intérêt mais qui risquent de disparaître.

4.3 Quatre institutions (10 %) - les Archives nationales de France, de Norvège et de Sri Lanka et la Bibliothèque nationale de Thaïlande - ont indiqué qu'ils avaient procédé à un recensement des archives et manuscrits privés. Deux dépôts, à savoir les Archives nationales du Kenya et d'Indonésie, ont des fonctions, qui leur sont assignées par voie législative ou réglementaire, en ce qui concerne l'acquisition, la prise en charge ou la sauvegarde des archives privées.

Les dépôts qui recueillent les catégories d'archives énumérées dans le questionnaire se répartissent comme suit :

		<u>Pourcentage du total des réponses</u>
Papiers personnels	36	92
Collections d'autographes	20	51
Papiers familiaux et domaniaux	32	82
Manuscrits littéraires	27	69
Manuscrits scientifiques	21	54
Documents d'organisations culturelles	26	67
Documents d'organisations scientifiques	21	54
Documents d'organisations confessionnelles	26	67
Documents d'entreprises	24	62
Documents d'organisations syndicales	26	67
Documents d'établissements d'enseignement supérieur et universités	14	36
Leurs propres documents	24	62

4.4 Les autres catégories de documents recueillis concernent des lettres autographes, des documents historiques isolés, des documents d'organisations politiques et humanistes, des documents de mouvements sociaux et de communautés, des journaux et des documents d'autres médias, des documents sur l'architecture, les femmes et (dans le cas de la Bibliothèque Alexander Turnbull) les Maoris.

4.5 Les réponses aux questions suivantes :

(a) Dans votre pays, les relations entre les dépôts sont-elles généralement harmonieuses pour ce qui est de l'acquisition des archives privées ?

(b) La fragmentation des archives privées entre plusieurs institutions est-elle évitée ?

peuvent être examinées ici, tout au moins en ce qui concerne les explications fournies par les institutions. Les questions visaient à mettre en lumière toute

concurrence entre les diverses institutions pour l'acquisition des archives et manuscrits privés; cependant, leur libellé n'était peut-être pas suffisamment précis. Vingt-neuf institutions (74 %) ont affirmé que, dans leurs pays respectifs, les relations entre les dépôts étaient harmonieuses à cet égard : le Directeur de la Direction des archives du Sénégal a indiqué que, puisqu'il existait une seule institution nationale d'archives dans son pays, toute rivalité était exclue - cette remarque était sans doute valable pour un certain nombre de pays en développement. Treize (33 %) institutions ont répondu qu'il y avait eu des cas de fragmentation des archives. Le Conservateur des manuscrits de la Bibliothèque Alexander Turnbull a précisé que "l'on s'efforçait d'éviter cette fragmentation mais que parfois les donateurs n'étaient pas au courant du problème et que les intermédiaires n'étaient pas toujours très scrupuleux à cet égard". En revanche, l'Archiviste de la Bibliothèque Baker de l'Université Harvard a qualifié la concurrence de "tout à fait amicale" et a noté par ailleurs "un souci général de préserver l'intégrité des collections".

5. ENREGISTREMENT, CLASSEMENT ET INVENTAIRE

5.1 Tous les dépôts tiennent un registre, ou son équivalent, dans lequel sont portées les nouvelles entrées d'archives et manuscrits privés. Un seul archiviste a admis que, par le passé, l'enregistrement n'avait pas toujours été fait consciencieusement dans son établissement. L'efficacité indiquée dans toutes les autres réponses est à la fois réjouissante et surprenante, l'auteur sachant par expérience qu'il n'est pas rare de tomber, dans un coin de bibliothèque ou de dépôt d'archives, sur des documents au sujet desquels on ne sait rien ou peu de choses quant à leur provenance et à leur communicabilité. La pratique suivie par les institutions se présente comme suit : sur les 39 dépôts ayant répondu au questionnaire, 38 (97 %) notent la provenance et le format du document, 36 (92 %) notent la date et la nature de l'acquisition (don, prêt, achat ou versement), établissent une brève description du contenu et notent, le cas échéant, les restrictions quant à leur communicabilité. Vingt-sept dépôts (69 %) consignent les conditions relatives au droit d'auteur auxquelles le document est assujéti et 23 (59 %) notent son état matériel. Vingt et un dépôts (54 %) le notent lorsque des documents, tels que les cartes, les imprimés, les photographies, etc., sont transférés dans d'autres sections du dépôt. Parmi les renseignements supplémentaires consignés figurent notamment les suivants : le document est complet ou incomplet, il y a lieu ou il n'y a pas lieu d'opérer une sélection ou un élagage sur la structure principale du document; indications pour le classement; accords de dation; brève présentation de chaque document; instruments de recherche disponibles. Les derniers renseignements relèvent peut-être davantage d'une liste de contrôle que d'un registre d'acquisitions. Les Archives nationales françaises tiennent un fichier des donateurs et déposants et d'autres dépôts un dossier des donateurs ou des sources.

5.2 Les archives privées sont classées et répertoriées par des archivistes dans 33 institutions (85 %) et par des bibliothécaires dans trois autres (8 %). Six dépôts (15 %) font appel à des stagiaires, qui travaillent sous la direction d'archivistes; les Archives provinciales de l'Alberta ont recours aux services de personnes qui travaillent à titre bénévole si elles donnent satisfaction du point de vue des qualifications universitaires et du caractère; le Public Record Office anglais emploie des spécialistes à titre temporaire; à la Direction des archives du Sénégal, les archives privées sont recensées par le Directeur. Une institution fait appel à des historiens. Une autre s'est bornée à répondre qu'elle employait des "personnes appropriées".

5.3 Seize dépôts (41 %) autorisent la consultation d'archives privées non répertoriées ou non cataloguées dont elles ont la garde, mais plusieurs d'entre elles ont souligné qu'elles ne le faisaient qu'après consultation de l'archiviste.

5.4 Comme on pouvait s'y attendre, la plupart des institutions utilisent, dans des combinaisons diverses, la quasi-totalité des types d'instruments de recherche énumérés. Nombreux sont ceux qui conviendront avec l'archiviste de la Bibliothèque Baker que l'étendue de l'inventaire dépend "des recherches potentielles, des prescriptions légales ou administratives, des considérations de sécurité et des ressources financières disponibles". Le type d'instrument de recherche le moins utilisé est l'inventaire analytique, qui n'est peut-être désormais que le vestige d'une époque où l'on avait davantage de temps : quatre dépôts (10 %) établissent un inventaire analytique; 33 dépôts (85 %) établissent des inventaires ou des listes sommaires qui, souvent, peuvent évidemment servir de listes préliminaires; 31 dépôts (79 %) produisent des catalogues (définis, aux fins de l'enquête, comme des inventaires document par document); et 29 (74 %) établissent des listes descriptives (lorsque chaque unité se présente sous la forme d'un dossier, d'un volume ou d'une liasse). Dix-sept institutions (14 %) utilisent un fichier, et 22 (56 %) des index, établis parfois par ordinateur. Vingt institutions (51 %) publient des guides sur leurs fonds et collections d'archives et manuscrits privés; plusieurs ont indiqué par ailleurs que des guides sur le dépôt proprement dit étaient en préparation. D'autres dépôts publient des guides thématiques, des notices relevées dans des guides nationaux et des inventaires publiés ou d'autres types d'instruments de recherche. Les Archives provinciales de l'Alberta ajoutent à leur inventaire des résumés d'entrevues enregistrées, et il est probable que de nombreux autres dépôts conservent ce même type de document.

6. RANGEMENT ET PRESERVATION

6.1 Trente dépôts (77 %) conservent leurs archives et manuscrits privés dans un espace séparé des autres fonds et collections. Vingt dépôts (51 %) placent plus de 50 % de leurs fonds et collections d'archives et manuscrits privés dans des chemises et cartons non acides; les Archives nationales des Pays-Bas, les Archives du Sénégal, et les Archives nationales de Zambie conservent dans des chemises et cartons non acides la totalité de leurs archives et manuscrits privés. Dix-neuf institutions (49 %) continuent à utiliser des cartons qui ne sont pas spécialement destinés aux archives, mais plusieurs d'entre elles ont expliqué qu'il s'agissait là d'une solution temporaire en attendant le catalogage. L'utilisation de cartons de cette nature est sans aucun doute largement répandue.

6.2 Tous les dépôts rangent leurs archives privées sur des rayonnages métalliques ou dans des classeurs métalliques. Certaines institutions utilisent encore, à titre d'appoint, des rayonnages en bois, en dépit des risques d'incendie. Le Public Record Office de Londres utilise des rayonnages en ardoise dans ses salles de magasin de Chancery Lane.

6.3 Dans 28 établissements (72 %), la climatisation et le contrôle hygrométrique sont assurés en permanence; toutefois, deux d'entre eux ont indiqué que leur système était hors service. Dans deux autres le dispositif est semi-permanent. Quinze institutions (38 %) ont des salles de magasin sans fenêtre, tandis que 20 (51 %) ont des fenêtres mais ont pris des mesures pour empêcher la pénétration directe de la lumière du soleil. Deux dépôts ne prennent aucune mesure de protection contre la lumière solaire.

6.4 Huit institutions (21 %) ne prennent aucune mesure préventive contre les parasites, dans la plupart des cas, la question étant manifestement considérée comme sans objet. Vingt-deux institutions (56 %) procèdent à la fumigation et à d'autres formes de désinfection, soit périodiquement, soit en cas de besoin. Il serait peut-être intéressant de citer les réponses plus détaillées. La Bibliothèque nationale Cyrille et Méthodes de Sofia "utilise pour la désinfection de la novaine

et du diazinon (produits par CIBA)". Les Archives nationales indiennes utilisent "des produits chimiques de conservation, des aérosols, des pains de naphthaline /et procèdent à/ des inspections à des intervalles réguliers". Les Archives australiennes procèdent à des désinfections périodiques en utilisant des gaz dichlorvos ainsi que des plaquettes antiparasitaires vendues dans le commerce; le Département des archives et de l'histoire orale de Singapour interdit "la consommation d'aliments et de boissons dans le dépôt", tout comme la Bibliothèque Baker de l'Université Harvard, qui a mentionné également la vaporisation, les rayonnages métalliques et la désinfection.

6.5 Toutes les institutions sauf une prennent des mesures de protection contre l'incendie. Les mesures suivantes ont été mentionnées : utilisation de matériaux résistant au feu pour les bâtiments, les sols, les étagères, les murs ou les portes; détecteurs de fumée et de chaleur, systèmes d'alarme d'incendie; extincteurs et autres types d'équipement de lutte contre l'incendie. Plusieurs institutions ont mentionné l'interdiction de fumer. La Bibliothèque de l'Université de Malaisie occidentale a signalé une précaution élémentaire mais importante, la neutralisation de toutes les prises électriques au moment de la fermeture. Il est intéressant de noter que deux établissements seulement, les Archives nationales de Malaisie et la Bibliothèque Alexander Turnbull de Wellington, ont fait état d'exercices réguliers d'incendie ou d'une formation dans ce domaine; les Archives nationales du Kenya ont souligné la nécessité de faire preuve d'une "vigilance permanente".

6.6 Toutes les institutions sauf deux prennent des mesures de protection contre le vol. Parmi celles-ci, on peut mentionner l'accès exclusif des espaces de rangement au personnel, l'emploi de gardes de sécurité, la pose de barreaux et grillages métalliques sur les fenêtres, la fermeture à clé des portes, la surveillance et le filtrage des usagers, l'emploi de dispositifs à rayons infrarouges et autres dispositifs électroniques. Tous les dépôts exercent une surveillance sur les personnes qui viennent consulter leurs documents.

6.7 La question relative aux inondations a été interprétée quelque peu à la légère par la plupart des institutions : plusieurs ont fait observer qu'elles étaient "situées au-dessus du niveau de la mer", "au sommet d'un promontoire", "loin des canalisations d'égout", etc. Quelques-unes seulement ont admis la possibilité de fuites d'eau et la nécessité de prendre des mesures de précaution telles qu'une vérification périodique des canalisations et tuyaux, ou bien, comme c'était le cas de la Bibliothèque Baker de l'Université Harvard, la nécessité de disposer de "moyens pour sauver les papiers mouillés, par exemple, et de les mettre à l'abri de dommages que pourrait causer l'eau" ainsi que d'un "manuel d'instructions pour les cas d'urgence". Les Archives nationales de Finlande ont indiqué qu'elles possédaient une pompe à eau, que la tuyauterie était équipée de soupapes de sécurité et qu'elles avaient un dispositif d'aspiration de l'eau; les Archives publiques du Canada sont dotées de détecteurs d'eau.

6.8 Il est clair que les mesures mentionnées ci-dessus visent l'ensemble des bâtiments et pas seulement les locaux réservés aux archives et manuscrits privés. On ne saurait trop souligner que ces fonds et collections contiennent souvent des pièces précieuses, rares, fragiles et délicates et que leur sécurité exige une vigilance soutenue.

6.9 Six institutions (15 %) n'effectuent pas de travaux de conservation sur les archives privées dont elles ont la garde ou ne disposent pas de moyens de conservation dans leurs locaux mêmes. Vingt-trois d'entre elles (59 %) utilisent des techniques traditionnelles ou florentines pour les travaux de restauration, 24 (62 %) pratiquent la mise en pochettes closes, et 17 la lamination. Les réponses relatives au matériel de conservation se présentent comme suit :

		<u>Pourcentage du total des réponses</u>
Autoclave ou autre matériel de désinfection	22	56
Chambre/équipement d'humidification	17	44
Matériel spécial pour le nettoyage des documents	19	48
Matériel de désacidification	22	56
Laminoir thermoplastique	13	33
Matériel et fournitures pour la lamination manuelle	23	59
Matériel et fournitures pour la mise en pochettes closes	12	30
Matériel de refilage	14	36
Matériel de reliure	30	77

Divers établissements ont fait état de plusieurs autres types d'équipement et de techniques : chambres du thymol, armoires de séchage, matériel d'analyse, laminators à rouleaux ; techniques de nettoyage, notamment à sec, blanchiment occasionnel ou nettoyage des taches à l'aide de dissolvants, utilisation de hottes aspirantes, ainsi que dispositifs de désacidification globale de type Wei T'o.

7. ACCES AUX ARCHIVES ET MANUSCRITS PRIVES

7.1 Les désirs exprimés par le donateur ou le titulaire du droit d'auteur sont pris en considération par 24 dépôts d'archives (62 %). Dans de nombreux cas, le don ou le prêt est assorti de cette condition, et les dépôts sont liés par elle. On entre là, bien sûr, dans un domaine délicat. Les archivistes, devant l'aubaine que représente l'acquisition d'archives privées importantes ou précieuses, se laissent parfois entraîner à accepter des conditions d'accès très restrictives. Un certain nombre de dépôts indiquent que l'accès est limité aux personnes ayant reçu l'autorisation des propriétaires, d'autres qu'il est restreint aux seuls "chercheurs qualifiés", ainsi qu'il est expressément stipulé par les propriétaires eux-mêmes. Dans certains cas, notamment lorsqu'il s'agit de documents touchant à des questions délicates ou de copies de documents officiels, les restrictions sont décidées en consultation avec l'archiviste. La restriction est généralement imposée pour une période déterminée, les documents n'étant pas communicables du vivant de certaines personnes, par exemple, ou, s'il s'agit de documents officiels, pour une période de 25 ou 30 ans. La Bibliothèque de l'Université McMaster d'Ontario, ainsi que quelques autres institutions s'efforcent de "déconseiller les restrictions".

7.2 Certaines restrictions d'accès relèvent de la politique suivie en la matière par l'institution ou sont prescrites par la loi. En Bulgarie, l'accès est autorisé aux chercheurs bulgares sur présentation d'"une lettre de l'organisme où ils travaillent, précisant le champ de leurs recherches dans les archives". Quant aux chercheurs étrangers, ils doivent être munis d'une autorisation délivrée par la Direction générale des archives nationales de Bulgarie. D'autres institutions imposent un délai de communicabilité qui est habituellement de 30 ans et pendant lequel les archives, tant publiques que privées, ne peuvent être consultées. Quelques dépôts n'autorisent l'accès de leurs archives qu'aux personnes qui font de la recherche d'érudition. La plupart se réservent le droit de refuser l'accès à des documents matériellement fragiles ou aux collections qui n'ont pas été cataloguées.

7.3 Quant à la question connexe, celle des suites données aux demandes de copies de documents et d'autorisation d'en publier des extraits, l'enquête révèle que la pratique varie considérablement d'une institution à l'autre. Treize dépôts (33 %) invoquent la législation sur le droit d'auteur. Les demandeurs, en particulier ceux qui sollicitent l'autorisation de publier, doivent donner à l'institution la preuve qu'ils ne contreviennent pas à la réglementation régissant le droit d'auteur. Trois institutions ne se prononcent pas sur la question du droit d'auteur ; la Bibliothèque du Congrès des Etats-Unis, par exemple, n'accorde ni ne refuse l'autorisation ; "il appartient au chercheur, le cas échéant, de demander l'autorisation aux titulaires du droit d'auteur". Le Public Record Office de Londres adopte une attitude identique en ce qui concerne des documents qui ne sont pas des archives historiques de la monarchie anglaise. Quatorze institutions (36 %) tiennent compte des conditions convenues avec le donateur ou le possesseur lors du dépôt ; douze d'entre elles n'ont état que de la réglementation édictée par le dépôt lui-même. Ainsi les Archives nationales de l'Inde autorisent "la copie d'une seule page pour études et recherches personnelles ; les copies de documents substantiels sur plusieurs pages à la suite ne sont pas autorisées". Les Archives de l'Inde autorisent en règle générale la publication d'extraits pourvu que la source soit dûment mentionnée, mais elles exigent "le dépôt de deux exemplaires de la publication". Trois institutions accordent gratuitement le droit de reproduction et de publication des documents de leurs fonds.

8. AIDE ET CONSEILS AUX DETENEURS D'ARCHIVES PRIVEES

8.1 Vingt-six dépôts (67 %) sont disposés à conseiller les propriétaires privés quant aux dépôts où ils peuvent verser leurs archives, ou donnent des conseils sur la préservation et le classement. Un certain nombre soulignent qu'il s'agit là d'une fonction occasionnelle plutôt qu'habituelle. Les Archives générales de l'Argentine, par exemple, ne le font "que sur demande".

8.2 Seuls 11 dépôts (28 %) s'occupent de travaux de préservation sur des archives privées. Parmi les institutions qui ont répondu au questionnaire, plusieurs affirment que cela ne se produit que dans des circonstances exceptionnelles, quand, par exemple, les documents sont restaurés avant microfilmage, le microfilm ainsi réalisé étant versé au dépôt d'archives qui a effectué les travaux. Huit dépôts d'archives (20 %) ont inventorié et classé des archives appartenant à des fonds privés.

8.3 Il semble que les propriétaires, qu'il s'agisse de particuliers ou institutions, qui s'inquiètent de l'état matériel ou du classement de leurs archives mais qui sont incapables de faire le travail eux-mêmes ne reçoivent qu'une aide parcimonieuse des dépôts ayant la compétence archivistique nécessaire ou disposant du matériel indispensable aux opérations de conservation.

9. REGISTRES CENTRAUX NATIONAUX DES ARCHIVES PRIVEES

9.1 Quatorze institutions (36 %) confirment qu'il existe dans leur pays un registre central des archives privées, bien que, non sans une certaine candeur, l'Argentine admette "qu'un registre central existe en principe mais non en fait". En Inde et en Suède, ces registres sont tenus par les Archives nationales, et aux Pays-Bas, le Registre central des archives privées se trouve dans le même bâtiment que les Archives générales du Royaume. En Nouvelle-Zélande, un Registre national des archives et manuscrits est tenu par l'Alexander Turnbull Library de Wellington et, au Royaume-Uni, la Royal Commission on Historical Manuscripts tient le National Register of Archives.

9.2 Dans certains pays, notamment aux Etats-Unis et au Canada, un catalogue collectif national des manuscrits, publication annuelle, remplit une fonction similaire. Aux Etats-Unis, le National Union Catalogue of Manuscript Collections est établi par la section des "manuscrits" de la Descriptive Cataloguing Division de la Bibliothèque du Congrès. Aux Etats-Unis et au Canada, seuls les manuscrits conservés dans les dépôts d'archives sont catalogués. En Norvège, par contre, il existe un Catalogue des archives privées conservées dans des dépôts publics et privés, publié en 1976, et transféré ensuite dans un système informatisé incorporant de nouvelles données. Le National Register of Private Records, publié par les Archives nationales de l'Inde sur la base des informations que leur communiquent les services d'archives des Etats de l'Union en utilisant des bordereaux des Archives nationales, recense également les fonds privés. Au Royaume-Uni, les index des archives privées, tant ceux qui sont conservés dans les dépôts d'archives que ceux qui sont détenus par des particuliers, peuvent être consultés au National Register of Archives, à Chancery Lane.

10. LEGISLATION

10.1 Ce n'est que récemment que dans la plupart des pays la législation en matière d'archives a été étendue aux archives privées. Comme l'a fait remarquer Ricardo Filangieri, inspecteur général des Archives d'Italie, au troisième Congrès international des archives : "Deux principes entrent... en conflit : celui de la propriété privée et celui de l'intérêt commun". Que le conflit soit plus apparent que réel, Filangieri l'a démontré à cette occasion (17, p. 43), et la législation a commencé à refléter le fait.

10.2 La tradition juridique varie selon les pays. En France, depuis la Révolution, l'Etat exerce sa juridiction sur les archives tant publiques que privées; dans la plupart des pays socialistes, la loi ne fait aucune distinction entre archives publiques et archives privées, les unes et les autres faisant partie des archives de l'Etat; dans les pays anglo-saxons, la législation ne vise que les archives publiques.

10.3 Ces dernières années, on a noté une tendance croissante à considérer les archives privées comme faisant partie du patrimoine archivistique national et à prendre des mesures législatives dans ce sens. Mais la pratique varie d'une manière déconcertante d'un pays à l'autre. Presque tous les pays autorisent les archives nationales ou régionales à acheter des documents privés ou à en accepter les dons. En Nouvelle-Zélande, les Archives nationales doivent "acquérir par achat, donation, legs ou par d'autres moyens, tout document, livre ou autre matériel qui, de l'avis du Directeur, présente ou semble devoir présenter un intérêt national ou historique durable". Aux Etats-Unis, il existe une obligation concernant les papiers des chefs d'Etat et ceux qui ont trait aux affaires de l'Etat. D'autres pays, la Tchécoslovaquie, la Finlande, la République démocratique allemande, l'Italie, le Portugal, le Sénégal, l'URSS, la Yougoslavie et le Zaïre, par exemple, ont le droit de préemption sur les documents vendus ou le droit d'en obtenir des copies.

10.4 Dans certains pays, par exemple l'Argentine, le Canada, la Finlande, la France, l'Espagne et le Royaume-Uni, les propriétaires sont encouragés, par des avantages fiscaux, à déposer leurs archives dans des dépôts reconnus ou à autoriser l'accès à leurs fonds. Cela ne s'applique parfois, comme c'est le cas au Royaume-Uni, qu'aux fonds dont l'intérêt est reconnu.

10.5 Pratiquement tous les pays contrôlent ou interdisent l'exportation de documents d'archives, bien que cela ne concerne parfois que les pièces qui ont été classées comme présentant un intérêt historique, ou celles qui remontent à une certaine époque. En d'autres cas, des copies peuvent être versées dans un dépôt approprié lorsque, par exemple, l'exportation est soumise à autorisation.

10.6 De nombreux pays ont, sous une forme ou sous une autre, un système d'enregistrement des archives privées. Cet enregistrement peut être soit obligatoire, comme c'est le cas en Algérie, en Australie, au Botswana, en France, en Grèce, en Italie, au Malawi et au Portugal, soit facultatif, comme aux Pays-Bas, en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni. Cependant, même dans ce dernier cas, les pouvoirs publics interviennent sous une forme ou sous une autre, du fait que l'enregistrement est en partie aux frais de l'Etat. En France et en Italie, quand les documents privés présentent un intérêt historique majeur, les propriétaires ne peuvent ni détruire ni se dessaisir de leurs archives sans autorisation. Un certain nombre de pays autorisent leurs Archives nationales à intervenir lorsqu'elles estiment que des archives privées courent le risque d'être détruites ou ne font pas l'objet d'une conservation adéquate. C'est le cas de la Tchécoslovaquie et de la Finlande.

11. PAPIERS PERSONNELS, COLLECTION D'AUTOGRAPHES ET ARCHIVES FAMILIALES ET DOMANIALES

11.1 Trente-six institutions (92 %) conservent des papiers personnels, et 31 (80 %) des papiers familiaux et domaniaux. On peut présumer que ces fonds comprennent essentiellement des lettres personnelles, des journaux intimes, des notes de recherche, des discours, des mémoires écrits et enregistrés, etc. d'hommes politiques, de notabilités, d'écrivains, de compositeurs, d'artistes, d'explorateurs et d'autres personnages de marque. Avec les manuscrits littéraires, ces papiers constituent la fine fleur des collections de manuscrits, et un grand prestige s'attache aux institutions qui les ont en garde. Certains dépôts font aujourd'hui des efforts méritoires pour acquérir des documents - écrits, enregistrements et transcriptions - émanant de personnes moins en vue, représentatives de différents groupes, professions et métiers, et on ne peut que souhaiter que cette pratique se généralise. De toute évidence, une politique sélective est nécessaire si l'on ne veut pas que les dépôts soient submergés de papiers personnels de toutes sortes et de papiers sans intérêt.

11.2 Le plaisir de posséder des documents historiques importants ou des lettres signées de noms célèbres, ou simplement les seules signatures, est depuis longtemps le leurre du chasseur d'autographes. L'autographomanie, comme on l'appelle, devrait maintenant être passée de mode, et l'on ose espérer que les collections d'autographes que déclarent détenir 54 % des institutions (21) sont des collections déposées par des collectionneurs individuels. Toutefois, on voit encore des collections d'autographes dispersées aux enchères et des livres consacrés aux collections d'autographes continuent d'être publiés (voir 20).

11.3 Comme dans le cas des papiers de personnages célèbres, les papiers des familles royales ou de grands domaines sont, comme l'on pouvait s'y attendre, bien gérés dans les institutions qui ont participé à l'enquête. Les papiers de ce genre sont, bien sûr, eux aussi la proie des chasseurs d'autographes, ou sont voués à la dispersion dans les salles de vente (un cas récent qui a défrayé la chronique au Royaume-Uni est celui des titres du château de Warwick, vieux de 800 ans). La destruction soudaine constitue une autre menace : avec l'abolition des droits fonciers à caractère féodal en Inde, en 1957, les propriétaires terriens n'avaient plus besoin de leurs titres de propriété, dont certains remontent à une époque antérieure à l'ère mogole, et un programme de sauvetage a dû être lancé.

11.4 D'autres collections sont jalousement gardées. Un directeur d'archives nationales constate :

"Les familles royales ou les familles de nobles... et quelques autres possèdent leurs propres papiers, mais ont tendance à les conserver comme

trésor royal ou même comme insignes royaux... Ces papiers traitent non seulement de questions administratives (notamment, de l'attribution de rangs ou de titres de noblesse, de législation ou de code royaux), mais aussi de questions généalogiques, de règles d'étiquette et de conduite de la noblesse; on y trouve encore des poèmes, des chants, des récits épiques et mythologiques, des enseignements religieux et d'autres manuscrits relatifs à leur mode de vie d'un grand intérêt culturel."

(66, p. 28)

11.5 L'existence de documents d'archives familiales dont les détenteurs refusent de se séparer, bien qu'ils ignorent les mesures à prendre pour les préserver (il y a, bien sûr, de nombreux exemples de familles de la noblesse qui sont des gardiens consciencieux de leurs archives), est un problème que l'archiviste connaît bien, comme le problème de ceux qui détiennent des papiers mais qui le nient ou qui ne sont pas disposés à les communiquer. G.K. Khare nous parle de ses démêlés avec la famille d'un Deshmukh dont on savait qu'elle possédait des documents en persan et marathi-modi.

"Je dus parcourir plus de dix kilomètres à pied car il n'existait aucun chemin carrossable, même pour atteindre le village où vivait la famille du Deshmukh, et je n'ai pas pu louer un poney. Quand je rencontrai le Deshmukh et l'interrogeai au sujet des documents anciens qui pourraient encore être en sa possession, il nia sèchement en posséder aucun."

Quelques années plus tard, le Deshmukh avait besoin de consulter ses papiers pour justifier une revendication, mais il n'arriva pas à les déchiffrer.

"Alors le même Deshmukh, qui avait naguère affirmé qu'il n'avait aucun document en sa possession, alors que j'avais usé de tous les moyens pour l'amener à s'en ouvrir à moi, me contacta de sa propre initiative et me montra les documents, tant en persan qu'en marathi-modi, dans l'espoir qu'on y trouverait une preuve ou une autre à l'appui de sa revendication."

(9, p. 58)

Tous les archivistes pourraient sans doute se faire l'écho du souhait émis par l'un des archivistes qui a répondu au questionnaire et qui estimait que le principal objectif des dépôts d'archives de son pays était "de sensibiliser davantage les propriétaires d'archives privées au problème des archives".

12. ARCHIVES DES INSTITUTIONS NON GOUVERNEMENTALES, MANUSCRITS LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES

12.1 Manuscrits littéraires et archives des organisations culturelles

12.1.1 Ces documents sont tenus en grande estime par les institutions interrogées. Trente d'entre elles (77 %) recueillent les manuscrits littéraires, et 27 (69 %) les archives des organisations culturelles. Onze d'entre elles (28 %) estiment qu'une attention insuffisante est accordée aux manuscrits littéraires, et sept (18 %) sont du même avis en ce qui concerne les archives des organisations culturelles. Ces chiffres relativement élevés font ressortir à leur tour l'importance qui est attachée à ces documents prestigieux.

12.1.2 Pour avoir un aperçu détaillé et général des diverses dispositions administratives concernant ces documents, on ne peut mieux faire que se reporter à l'excellent rapport présenté par Mme N.B. Volkova, présidente du Comité du CIA sur

les archives littéraires et artistiques, au Congrès de 1972, et aux interventions qui ont suivi.

Mme Volkova rendait compte des résultats d'une enquête menée auprès de 28 pays, portant sur la gestion des archives littéraires et artistiques. Il en ressortait que, traditionnellement, ces archives sont déposées soit à la section "manuscrits" des bibliothèques nationales ou de musées nationaux non spécialisés, soit dans des institutions spécialisées. Depuis peu, dans les pays socialistes, les maisons d'édition, les associations d'écrivains et d'artistes, les théâtres, les studios de cinéma et les institutions du même genre doivent verser leurs documents aux archives d'Etat; et dans de nombreux pays, les archives publiques sont disposées désormais à accepter les collections privées qui ont un rapport avec la littérature ou l'art. En URSS, il existe des Archives centrales d'Etat pour la littérature et l'art (CGALI), et des informations sont fournies concernant l'histoire, les domaines de compétence et le système de classement de ce centre.

Mme Volkova a ensuite parlé de l'acquisition du classement, de l'inventaire et de la publication dans divers pays, ainsi que des dispositions en matière de recherche. Elle a examiné également la situation juridique de l'auteur d'une oeuvre et de son propriétaire. Sa conclusion a été une suite d'interrogations. Quel est le meilleur type d'organisme pour la collecte de ces archives ? Faut-il distinguer entre archives littéraires et artistiques d'une part, et archives privées d'autre part ? Y a-t-il lieu de créer au sein du CIA une commission de coordination sur les archives littéraires et artistiques et/ou d'organiser une conférence internationale sur la question ? (84).

12.1.3 Il n'est pas banal de reprocher à ses collègues archivistes et conservateurs de manuscrits d'être trop actifs, mais, en ce domaine, comme J.C. Broderick l'a fait observer lors des débats au Congrès de 1972 sur les archives littéraires et artistiques :

"Du fait qu'il existe aux Etats-Unis de nombreuses bibliothèques universitaires, tant publiques que privées, dont chacune possède son département de manuscrits, les archives privées des écrivains ou des artistes suscitent une vive concurrence."

(84, p. 265)

Cette concurrence peut quelquefois amener les archivistes et les conservateurs de manuscrits à sortir des limites de leur compétence, comme l'illustre l'exemple cité par Kenneth Duckett :

"Un jeune auteur qui avait été contacté par une université bien connue fut surpris d'apprendre que son oeuvre et sa correspondance "avaient trouvé la place qui leur revenait dans les archives de la postérité, avant même qu'il ait écrit une ligne".

(2, p. 6)

12.2 Manuscrits scientifiques et documents des organisations scientifiques

12.2.1 Il s'agit là d'un domaine très spécialisé, où le type même des documents accumulés - documents de recherche, blocs-notes de laboratoire, feuilles de sortie d'imprimante, statistiques, carnets de santé, notes pour l'établissement d'un dossier, dessins techniques, plans, plaques de verre, échantillons de tissu - risque de paraître insolite à bien des archivistes. Ces documents peuvent être conservés pour divers motifs ou une période limitée. Dans l'industrie pharmaceutique, par exemple, tous les documents concernant la commercialisation d'un nouveau médicament ne sont gardés que pendant la période de mise à l'essai, puis sont éliminés.

12.2.2 Cinquante-quatre pour cent (21) des institutions interrogées détiennent des manuscrits scientifiques, et 22 (56 %) des documents provenant d'institutions scientifiques. Douze institutions (31 %) estiment que c'est là un domaine négligé. Cependant, il ne faut pas oublier qu'aucun institut scientifique ne figurait dans la liste des établissements interrogés, bien que nombre d'entre eux, tant dans les pays capitalistes que dans les pays socialistes, conservent leurs propres documents et les papiers, au moins ceux des membres de leur personnel.

12.3 Archives religieuses

12.3.1 Une gamme étendue de documents figure au chapitre des archives religieuses.

Documents officiels des églises établies, archives moins officielles d'autres organismes confessionnels, documents des sociétés missionnaires et autres, documents des églises nouvelles, notamment dans les pays en développement, manuscrits innombrables conservés dans les sanctuaires et les temples hindouistes, bouddhiques et autres, papiers personnels - journaux intimes, lettres, sermons, notes de recherche - de personnalités religieuses diverses. Nombre de ces documents sont vieux de plusieurs centaines d'années et constituent pour les érudits et les généalogistes une mine d'informations extrêmement riche.

12.3.2 Un certain nombre d'archives religieuses ont été préservées, classées, inventoriées et mises à la disposition du public. Dans certains pays, par exemple au Royaume-Uni et en France, les documents de ce type ont été versés dans des dépôts d'archives locaux ou régionaux. Trente des dépôts participants (77 %) ont acquis ce type d'archives. Certaines organisations confessionnelles désignent elles-mêmes leurs propres conservateurs, mais parmi ceux-ci rares sont ceux qui ont reçu une formation. D'autres organisations, bien que conscientes de l'intérêt et de l'importance de leurs fonds, ne disposent pas des ressources nécessaires pour les conserver en bon état et en permettre l'accès aux chercheurs. Il y a sans doute une certaine répugnance à faciliter l'accès à des archives considérées comme touchant à des questions délicates.

12.3.3 Malgré les progrès évidents enregistrés ces dernières années dans le soin apporté aux documents religieux, il existe de nombreux exemples de négligence, de démembrement, voire de destruction (voir 102, 105).

12.4 Archives des entreprises

"Leur préservation et leur accessibilité sont l'un des points faibles de l'administration des archives."

12.4.1 Telle est la remarque faite par Herman Hardengerg dans son mémoire intitulé "Problèmes juridiques et judiciaires liés à l'accessibilité des archives" présenté au Congrès international extraordinaire des archives qui s'est tenu à Washington en 1966 (Archivum XVI), et il semble que de nombreux archivistes souscrivent encore aujourd'hui à cette remarque. Vingt-deux (56 %) des institutions interrogées estiment que la question des archives des entreprises est très préoccupante. Un archiviste des Archives nationales de Sri Lanka souhaite que des modifications soient apportées à la législation archivistique de son pays dans un sens qui permette d'assurer la préservation des archives des entreprises et un membre du Comité du CIA sur les archives des entreprises propose la création de centres d'archives des entreprises dans les villes universitaires afin de tirer le meilleur parti des archives existantes. A cette entreprise pourraient coopérer l'Etat, les collectivités locales et le secteur privé. Wilfred Smith a déclaré dans son rapport, qui portait sur les archives de la Nouvelle-Zélande, mais qui faisait manifestement appel à une expérience plus générale, qu'il avait toujours été étonné de voir que "des entreprises dont la bonne marche dépend de pratiques commerciales saines, se traduisant par des bénéfices, aient mis si longtemps à reconnaître l'importance

d'une gestion efficace et rentable de l'information, pourtant indispensable à la prise de décisions et à la planification" (12, p. 26).

12.4.2 La médiocrité de la gestion des documents n'est pas la seule cause de préoccupation. Beaucoup d'entreprises refusent aux chercheurs l'accès à leurs documents, même ceux datant du XIXe siècle, invoquant la nécessité de protéger le secret industriel et commercial ou alléguant que le fait qu'il existe déjà une histoire de l'entreprise rend toute recherche inutile. Il est tout aussi clair que les documents appartenant à des entreprises défunctes, particulièrement à des époques de récession économique, sont directement menacés de destruction. J.H. Sime (Scottish Record Office) rapporte avec humour un fait qui n'est probablement que trop courant :

"Pas plus tard que la semaine dernière, l'expert du Business Archives Council d'Ecosse n'eut que quelques heures pour sauver des dessins qui appartenaient au dernier atelier de montage de voitures d'Ecosse, et quelques jours auparavant, nous avons, lui et moi, suivi les éboueurs pour récupérer des sacs de documents largués par les services administratifs de la même entreprise."

Dans d'autres localités, des archives d'entreprises traînent toujours dans des entrepôts désaffectés, ou, comme un archiviste de Shanghai le confia en 1982 à un groupe de collègues américains : "Sous les escaliers de bâtiments vétustes de la ville". "Il n'est pas possible dans la pratique pour l'instant de les rechercher et de faire quelque chose" a-t-il ajouté. (54, p. 409).

12.4.3 Il faut signaler à cet égard un certain nombre de réalisations positives, et des indices d'un intérêt croissant pour ce type d'archives. Vingt-cinq (64 %) des institutions interrogées ont collecté des archives économiques. En Australie, un service d'archives d'entreprises et de syndicats (Archives of Business and Labour) a été créé à l'Australian National University; au Danemark, le service d'archives d'entreprises est devenu en 1962 "le seul dépôt d'archives d'entreprises du monde qui soit doté du statut d'une institution publique indépendante" (32, p. 10); pour la République fédérale d'Allemagne, citons le Vereinigung Deutscher Werks - und Wirtschaftsarchiväre; en France, cinq grands dépôts d'archives d'entreprises et de syndicats sont en voie de création; un séminaire de trois jours consacré aux archives d'entreprises a été récemment organisé au Malawi; le Business Archives Council de Londres possède un excellent service consultatif et d'information et aux Etats-Unis, un numéro récent de la revue The American Archivist (été 1982) a été consacré aux archives d'entreprises.

12.5 Archives des mouvements ouvriers et des syndicats

12.5.1 Ces dernières années, les progrès de l'histoire sociale ont suscité un intérêt croissant pour le mouvement ouvrier et les archives syndicales. Vingt-six (61 %) des institutions interrogées ont acquis ce type d'archives et, en 1980, un groupe de spécialistes a contribué au volume Labour and Trade Union Archives, Archivum XXVII. Il semble que beaucoup de grands syndicats aient conservé leurs documents, et que ces documents, de même que les papiers personnels des dirigeants syndicaux, des historiens du mouvement ouvrier et d'autres observateurs, et les documents du même ordre, notamment les enregistrements de déclarations d'ouvriers et d'ouvrières, aient été déposés dans des centres d'archives spécialisés, comme c'est notamment le cas au Danemark, en Suède et au Royaume-Uni. Il est plus fréquent de voir ces documents versés dans différents dépôts.

12.5.2 Une caractéristique relevée en Angleterre comme en France est la tendance regrettable chez les responsables syndicaux à ne conserver que les imprimés. Comme l'observe Michel Duchein :

"Beaucoup des fonds qualifiés d'archives syndicales pour les périodes anciennes s'apparentent beaucoup plus à des collections de brochures, bulletins, revues, affiches, tracts, documentations diverses, qu'à des archives proprement dites."

(68, p. 84)

On retrouve cette tendance dans les mouvements sociaux, étant donné qu'ils travaillent dans des locaux de fortune - des chambres au-dessus d'une boutique, l'appartement privé d'un responsable - et que l'espace est précieux. Et pourtant, l'intérêt que présentent ces collections diverses est immense, comme l'a souligné en 1951 Georges Bourgin :

"Eh bien, nous estimons que ces humbles et ces obscurs constituent le tuf essentiel de la nation sur lequel tout repose, et il est nécessaire de connaître ces humbles et ces obscurs pour comprendre toutes les superstructures qui se sont établies ultérieurement et grâce à eux."

(17, p. 111)

12.5.3 Parmi les autres documents en péril, il y a les minutes de réunions, les états d'adhérents, les dossiers de correspondance et les imprimés des sections syndicales et des groupes scissionnistes qui sont difficiles à retrouver, parce qu'ils sont généralement non classés et que ceux qui en ont la garde sont sans doute, pour des raisons politiques, peu disposés à les confier à des dépôts publics.

12.6 Archives des établissements d'enseignement supérieur et des universités

12.6.1 Les archives des établissements d'enseignement supérieur et des universités sont gérées par 16 dépôts (41 %); six institutions interrogées estiment qu'elles sont négligées (15 %). Dans certains pays, en France et en Suède, par exemple, elles sont considérées comme archives publiques et gérées comme telles. Curieux paradoxe, nombre de bibliothèques universitaires possédant d'importants fonds et collections provenant d'organes extérieurs n'ont aucun rapport avec les archives de leur propre université. Comme le fait observer Sonia Anderson :

"Le cas n'est pas rare de l'archiviste (ou du bibliothécaire) responsable de collections spéciales, qui n'est pas capable de dire aux chercheurs où sont détenus les documents administratifs non courants, encore moins ce qu'ils comprennent et s'ils peuvent être consultés."

(36, p. 50)

12.6.2 Parmi les documents que détiennent les établissements d'enseignement supérieur et les universités, les dossiers des membres du personnel et des étudiants sont probablement les plus importants, et certainement les plus délicats. Dans la majorité des institutions, ces documents sont désormais bien conservés, souvent même aujourd'hui sous une forme lisible par machine. Toutefois, aucun document ne peut être négligé avec légèreté puisque n'importe lequel d'entre eux, et pas seulement les photographies, les chartes, les documents commémoratifs, peut présenter un intérêt pour les générations futures.

12.6.3 Il est juste de dire que les Etats-Unis d'Amérique montrent la voie en ce qui concerne l'administration des archives des établissements d'enseignement supérieur et des universités. La Society of American Archivists a publié un certain nombre d'articles et de principes directeurs utiles dans ce domaine. Les archivistes qui travaillent dans les établissements d'enseignement supérieur et les universités des Etats-Unis forment aujourd'hui le groupe le plus important au sein de cette association.

13. ARCHIVES PRIVEES DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

13.1 En plus de la plupart des problèmes auxquels sont confrontés leurs homologues des pays de tradition archivistique plus ancienne, les archivistes des pays en développement doivent faire face à l'un ou l'autre des problèmes suivants ou à tous : bâtiments ou équipement inadaptés, absence d'un système archivistique national efficace; manque de personnel qualifié; manque de crédits; mauvais moral du personnel. Leur situation peut présenter, il est vrai, un ou deux avantages : dans un certain nombre de jeunes nations, une législation récente place les documents tant privés que publics sous la protection de l'Etat, et le rôle des archives nationales, s'agissant de l'acquisition et de la gestion des archives privées, est parfois plus simple que dans certains pays dotés de systèmes complexes; on peut s'attendre, dans ces pays, à une moindre concurrence entre des bibliothèques établies de longue date, travaillant selon des traditions différentes en matière de gestion des manuscrits.

13.2 De toute évidence, aucun Etat ne devrait entreprendre un programme d'acquisition active d'archives privées tant que la structure de base de la gestion des archives n'est pas encore bien rodée. Une fois cela fait, tout retard devrait être évité. Il ressort des réponses au questionnaire relatives à la prise en charge des versements, au classement et à l'inventaire que les pays en développement connaissent les procédures archivistiques approuvées et qu'ils sont aptes à les appliquer. Il peut y avoir une légère tendance à gérer, à certains égards, les archives privées comme s'il s'agissait d'archives publiques; mais, étant donné que les archives privées modernes, surtout les archives d'entreprises, ressemblent aux archives publiques, cela semble être un sujet de préoccupation mineure. La formation à l'administration des archives privées devrait constituer une partie essentielle de tous les cours d'archivistique. Ce n'est pas uniquement dans les pays en développement que les cours sont à cet égard insuffisants.

13.3 La plupart des anciennes colonies sont très préoccupées par le sort des papiers personnels d'anciens administrateurs et d'autres fonctionnaires qui ont fait sortir ces documents du pays au moment de leur retraite ou de l'accès du pays à l'indépendance. Des copies des papiers de cette nature devraient être mis à la disposition des territoires auxquels ils se rapportent et un certain nombre de programmes de reproduction ont fait l'objet d'un financement international. Le désir naturel de se procurer des copies de ce type de documents ne devrait pas cependant détourner les dépôts nationaux de la collecte active de documents dans le pays même.

13.4 Dans sa réponse à l'enquête, M. J. Kufa (Archives nationales du Zimbabwe) déplore l'indigence de la documentation relative aux Noirs dans les collections privées. Ce pays ne doit pas être le seul des Etats nouvellement indépendants à souffrir d'une telle lacune. En 1981, l'auteur a constaté qu'il y avait nettement très peu de documents provenant des populations autochtones de la Papouasie-Nouvelle-Guinée dans les fonds, pourtant considérables, d'archives privées de l'université. Cette représentation déséquilibrée doit être rectifiée le plus tôt possible par l'acquisition de manuscrits dans les langues autochtones et l'exécution d'un

programme actif d'enregistrement. Un des dangers de ce déséquilibre est que les archives nationales risquent de perdre la confiance de certains segments de la communauté nationale. C'est un avertissement salutaire que donne l'archiviste de l'Alexander Turnbull Library de Wellington quand il note la méfiance éprouvée par les Maoris à l'égard de la bibliothèque, qui ne leur semble pas être un dépôt souhaitable pour leurs manuscrits (44, p. 14).

13.5 Les archives privées devraient donc intéresser les archivistes des pays en développement. Or, la conclusion qui s'impose au vu des résultats de cette enquête et à la lecture de la documentation publiée sur le sujet, c'est que dans beaucoup de pays en développement, les archives et manuscrits privés ne font pas l'objet d'une acquisition active. Avec un meilleur financement, des systèmes plus efficaces, de meilleurs bâtiments adaptés, davantage de formation du personnel et la constitution d'associations professionnelles, la situation s'améliorera à coup sûr; mais en attendant, il pourrait bien être trop tard pour ce qui est des archives et manuscrits privés en péril et de la mémoire vivante des personnes âgées.

14. ETAT GENERAL DE L'ADMINISTRATION DES ARCHIVES PRIVEES ET SUGGESTIONS EN VUE DE SON AMELIORATION

Douze institutions (30 %) déclarent dans leurs réponses qu'elles sont raisonnablement satisfaites de la situation générale de l'administration des archives privées dans leurs pays respectifs. Parmi les autres, 28 (72 %) sont inquiètes de l'état matériel des archives et manuscrits privés, 33 (85 %) des salles de magasin et de la conservation, 28 (72 %) du classement et de l'inventaire, et 26 (67 %) de l'accessibilité. Vingt-trois (59 %) font des suggestions, comme on le leur demandait dans la dernière question, en vue de l'amélioration de l'administration des archives privées dans leurs pays respectifs. Ces suggestions sont récapitulées ci-après, classées par ordre de fréquence :

1. Sensibiliser davantage le public, et tout particulièrement les propriétaires d'archives et manuscrits privés, à la question des archives.
2. Améliorer la formation professionnelle et inclure dans les stages des cours portant sur l'administration des archives privées.
3. Obtenir une aide financière accrue, notamment des avantages d'ordre fiscal sur les donations et les legs d'archives privées.
4. Faire mieux connaître les fonds et collections des dépôts et améliorer leur accessibilité.
5. Créer un "service" central d'enregistrement des archives.
6. Promulguer une législation ou modifier la législation existante afin d'empêcher la destruction, le démembrement et l'exportation des archives.
7. Améliorer l'administration des archives d'entreprises.
8. Convaincre les employeurs, dans les organisations et les entreprises, de la nécessité d'employer des archivistes.
9. Promouvoir une coopération plus efficace entre les institutions administrant les archives et manuscrits privés.
10. Normaliser les méthodes de classement et d'inventaire conformément aux procédures reconnues par la communauté archivistique.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

15.1 Il est difficile de définir avec précision l'expression "archives privées", d'autant que certaines catégories d'archives sont considérées comme privées dans tel pays et publiques dans tel autre. Aux fins de la présente étude, l'auteur a retenues catégories visées aux termes du contrat (voir par. 1.1). Dans les pays socialistes, les archives privées sont considérées comme partie intégrante du fonds d'archives de l'Etat. Il a donc été difficile de s'intéresser également aux systèmes très différents en vigueur dans ces pays, qui devraient peut-être faire l'objet d'un examen distinct. Cela étant, une analyse des résultats de l'enquête conduit aux conclusions suivantes :

1. Les historiens et les spécialistes des disciplines connexes élargissent le champ de leurs recherches; "désormais les historiens s'intéressent également aux questions économiques, militaires, culturelles, sociales, religieuses et à un très grand nombre d'autres questions" (11, p. 30). En outre, on constate dans la plupart des pays une sensibilisation croissante à l'importance du patrimoine culturel.
2. Parallèlement à cette évolution, une attitude peu éclairée à l'égard des archives privées persiste chez de nombreux possesseurs d'archives privées et dans le public en général. Un effort d'éducation et d'information sur les services archivistiques doit être entrepris dans la plupart des pays membres.
3. Il est urgent d'agir pour éviter la dispersion et la destruction des archives et manuscrits privés. Une première mesure essentielle consisterait à établir un registre national des archives dans tous les pays. Il s'agit là d'une tâche de grande envergure qui nécessite, au départ tout au moins, des équipes chargées du travail d'enquête et de compilation ainsi que des ressources financières importantes.
4. Le temps est venu de placer les archives privées sous la protection de la loi lorsque cela est souhaitable et réalisable. Les mesures pourraient comprendre l'enregistrement des archives privées et le classement de certaines d'entre elles comme documents historiques, l'interdiction de vendre et de détruire les archives classées et l'obligation pour les détenteurs de prendre des mesures appropriées pour la préservation et la communicabilité de leurs archives. Force est cependant de reconnaître qu'une législation contraignante peut produire des effets contraires à l'objectif visé et que l'on obtiendrait peut-être de meilleurs résultats en accordant des subventions ou en prévoyant des avantages fiscaux, par exemple pour les propriétaires qui déposent leurs archives dans un dépôt agréé.
5. Lorsque les possesseurs d'archives privées sont conscients de l'importance et de l'intérêt de leurs archives, souvent ils n'ont pas les compétences et les ressources nécessaires pour classer et préserver leurs archives et pour les offrir à la consultation du public. Il faudrait leur fournir conseils et assistance à une échelle beaucoup plus grande que ce n'est le cas actuellement. Il convient de prendre des mesures en vue d'élaborer et de diffuser une série de manuels d'archivistique destinés aux administrateurs d'archives de divers types détenues par des particuliers.
6. Il convient de tirer parti de la sensibilisation croissante du public à la nécessité de sauvegarder le patrimoine culturel. Les gouvernements

doivent être incités à ne pas se limiter à des vœux pieux dans ce domaine et à accroître leur aide financière et leur participation. Les archivistes devraient établir des contacts plus étroits avec les conservateurs des autres éléments du patrimoine culturel.

7. En plus des recommandations générales formulées ci-dessus, les catégories énumérées ci-après d'archives privées visées par l'enquête appellent une attention particulière.

Archives d'entreprises

Il reste beaucoup à faire pour surmonter l'inertie et l'ignorance des chefs d'entreprise en ce qui concerne la gestion des documents et pour persuader les hommes d'affaires de l'intérêt que présentent leurs archives pour les travaux d'érudition, même lorsqu'il existe déjà une histoire écrite de l'entreprise. Il est urgent d'établir dans de nombreux pays un service actif de sauvetage, en particulier pour les documents d'archives des entreprises disparues. Dans ce secteur, qui ne manque pas de ressources financières, il doit être certainement possible de conjuguer les compétences des hommes d'affaires, des érudits et des archivistes pour préserver ces documents pour la postérité.

Archives des établissements d'enseignement supérieur et universités

Dans certains pays, ces archives sont considérées comme des archives publiques et administrées comme telles. En revanche, leur gestion a été négligée dans de nombreux autres pays. Les responsables des établissements d'enseignement supérieur et universités doivent être engagés à établir un système efficace de gestion des documents et à constituer des archives universitaires. Il faut convaincre les responsables de ces établissements de ne pas laisser les papiers et les manuscrits s'accumuler dans les couloirs et les salles d'étude mais de solliciter l'avis d'un archiviste.

Archives religieuses

Beaucoup reste à faire pour empêcher que ces archives ne souffrent de plus graves négligences, qu'elles ne soient dispersées ou détruites. Une action urgente s'impose lorsque les documents sont entre les mains de particuliers ou traînent dans des édifices religieux désaffectés. Il convient de tirer parti de l'intérêt croissant que suscitent ces archives depuis quelque temps.

Archives scientifiques

Ces archives nécessitent souvent une gestion très spécialisée. Les archivistes en poste dans les établissements scientifiques doivent nouer des contacts professionnels étroits afin d'écartier le risque d'un sentiment d'isolement.

8. Outre les catégories visées par l'enquête, les types suivants d'archives ont été signalés comme étant menacés : archives d'organismes sociaux, de groupes de pression, d'organisations bénévoles, papiers de minorités ethniques, etc. Il faut prendre d'urgence des mesures pour recenser et préserver ces documents.
9. Les archives orales devraient être exploitées pour compléter les fonds et collections d'archives privées.

10. Les restrictions à la communicabilité des archives privées devraient être réduites à un minimum, bien qu'il faille toujours tenir compte des intérêts légitimes du donateur déposant et du propriétaire.
11. Dans un certain nombre de pays, il est de toute évidence nécessaire que la loi sur le droit d'auteur soit clarifiée et/ou mise à jour en ce qui concerne l'utilisation des documents non publiés.
12. La gestion des archives privées devrait être inscrite au programme des cours de formation en archivistique.
13. Les archives et manuscrits privés sont gérés par diverses institutions - dépôts d'archives, bibliothèques, musées et sociétés historiques. La coopération entre ces institutions et leurs associations professionnelles est indispensable. Les archives privées devraient être gérées conformément aux principes et procédures d'archivistique.
14. Toutes les recommandations formulées ci-dessus s'appliquent aux pays en développement, où les archives et manuscrits privés n'ont pas reçu l'attention qu'ils méritent. Des programmes de recensement et d'acquisition devraient être inclus dans les plans de développement et faire l'objet d'un financement international.

15.2 Mesures qu'il est recommandé de prendre au niveau international

Les conclusions qui précèdent amènent à formuler les recommandations suivantes :

1. Faire prendre conscience aux gouvernements de la nécessité d'adopter une législation protectrice et d'accroître leur assistance financière.
2. Promouvoir une plus grande coopération entre les associations professionnelles d'archivistes, de bibliothécaires et d'autres conservateurs d'archives et manuscrits privés.
3. Lancer un programme d'information à l'échelle mondiale afin de sensibiliser le public, et tout particulièrement les détenteurs d'archives privées, à l'intérêt des archives.
4. Elaborer des manuels de gestion des archives privées à l'intention des conservateurs, des possesseurs et des archivistes stagiaires.
5. Encourager le Conseil international des archives, ainsi que ses branches et comités, à se préoccuper davantage de la gestion des archives privées sous tous les aspects et à agir davantage.
6. Fournir une aide accrue pour la gestion des archives privées dans les pays en développement.
7. S'assurer la participation des historiens et autres spécialistes intéressés à ces projets et activités.

APPENDICE

NOM DE L'INSTITUTION _____

ADRESSE _____

_____ PAYS _____

QUALITE DU RESPONSABLE DES ARCHIVES PRIVEES _____

1. (a) Quel est le volume des fonds et collections d'archives privées dont votre institution a la garde (en mètres linéaires ?) _____
- (b) Volume total (en mètres linéaires) des fonds et collections de votre institution _____

2. Votre institution acquiert-elle des archives privées par voie :

	OUI	NON
(a) D'achat ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(b) De don ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(c) De dépôt à titre de prêt de longue durée ou permanent ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(d) De legs ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(e) De versement ? (lorsque votre institution fait fonction de dépôt légalement désigné pour un organisme déterminé)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

3. Votre institution a-t-elle une politique de collecte d'archives privées ?

Dans l'affirmative, quelle est-elle ? _____

4. Parmi les catégories suivantes de documents, laquelle (ou lesquelles) votre institution acquiert-elle ou recueille-t-elle ?	OUI	NON
(a) Papiers personnels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(b) Collections d'autographes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(c) Papiers familiaux et domaniaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(d) Manuscrits littéraires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(e) Manuscrits scientifiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(f) Documents d'organisations culturelles ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(g) Documents d'organisations scientifiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(h) Documents d'organisations confessionnelles ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(i) Documents d'entreprises ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(j) Documents d'organisations syndicales ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(k) Documents d'établissements d'enseignement supérieur et d'universités ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(l) Documents de votre propre institution ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(m) Autres manuscrits ou documents ? Veuillez préciser _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

5. Votre institution s'efforce-t-elle d'obtenir des copies d'archives privées lorsque les originaux ne sont pas disponibles ? Dans l'affirmative, quel support utilisez-vous de préférence pour ces copies :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Des copies plein format ? <input type="checkbox"/>		
Des microfilms en rouleau ? 16 mm <input type="checkbox"/> 35 mm <input type="checkbox"/>		
Des microfiches ? <input type="checkbox"/>		

6. Veuillez indiquer approximativement l'extension chronologique (dates extrêmes) de vos fonds et collections d'archives et de manuscrits privés :

7. Dans les archives et manuscrits privés confiés à votre institution, trouve-t-on les catégories suivantes de matériaux :

	OUI	NON
(a) Parchemin/vélin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(b) Feuille de palmier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(c) Papyrus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(d) Ecorce	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(e) Bois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(f) Argile	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(g) Toile de lin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(h) Autres matériaux que le papier (à l'exclusion des documents énumérés à la question 8). Veuillez préciser	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

8. Dans les archives privées que conserve votre institution, trouve-t-on les catégories suivantes de documents :

	OUI	NON
(a) Archives orales (bandes magnétiques, cassettes, enregistrements de conversations avec des particuliers, de discours, de lectures, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(b) Photographies, films cinématographiques, bandes magnétoscopiques, microformes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(c) Cartes, plans, etc.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(d) Copies de travaux publiés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- | | OUI | NON |
|--|--------------------------|--------------------------|
| (e) Documents lisibles par machine | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| (f) Autres catégories (veuillez préciser) _____
_____ | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

9. Votre institution tient-elle un registre de documents d'archives privées (ou un état analogue) dans lequel sont portées les indications suivantes :

- | | OUI | NON |
|---|--------------------------|--------------------------|
| (a) La date de l'entrée | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| (b) La nature de l'entrée : don, achat, prêt ou versement | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| (c) La provenance | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| (d) Les restrictions quant à l'accès | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| (e) Les dispositions en matière de droit d'auteur | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| (f) Le format du document | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| (g) L'état matériel du document et la nécessité éventuelle d'une désinfection ou une restauration | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| (h) Le contenu (brève description) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| (i) Le transfert éventuel d'un document vers une autre section | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| (j) D'autres renseignements ?
Veuillez préciser _____

_____ | | |

10. Dans votre institution, les archives ou manuscrits privés provenant de la même source sont-ils regroupés ensemble ou classés avec d'autres papiers en fonction du format, de la matière ou de la langue ?

- | | OUI | NON |
|--|--------------------------|--------------------------|
| | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

11. Dans votre institution, les archives privées sont-elles classées et inventoriées :

OUI	NON
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(a) Par un archiviste qualifié ?

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
--------------------------	--------------------------

(b) Par une autre personne ?

Veillez préciser _____

12. Votre institution communique-t-elle des archives privées non répertoriées ou non cataloguées dont elle a la charge ?

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
--------------------------	--------------------------

13. Quelles formes d'instruments de recherche en matière d'archives privées trouve-t-on dans votre institution :

(a) Inventaire ou liste sommaire ?

(b) Répertoire numérique détaillé (lorsque les documents se présentent sous forme de dossiers, de liasses ou de registres) ?

(c) Catalogue, ou fiches individuelles ?

(d) Registre ?

(e) Catalogue de fiches ?

(f) Index ?

(g) Autres formes ?

Veillez préciser _____

(h) Veillez donner des détails sur tout guide publié (ou les guides publiés) sur les archives privées en dépôt dans votre institution _____

14. Rangement des archives et manuscrits privés

Les conditions suivantes s'appliquent-elles au rangement des archives privées que conserve votre institution ?

	OUI	NON
(a) Les archives et manuscrits privés sont-ils conservés séparément des autres fonds et collections de votre institution ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(b) La climatisation et le contrôle hygrométrique sont-ils assurés en permanence dans les salles de magasin où sont conservées les archives privées ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(c) Y a-t-il des fenêtres dans l'espace de rangement ? Dans l'affirmative, votre institution a-t-elle pris des dispositions pour empêcher la lumière directe du soleil de pénétrer par les fenêtres ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
(d) Votre institution a-t-elle pris des mesures pour mettre l'espace de rangement à l'abri des parasites ? Dans l'affirmative, quelles méthodes applique-t-elle ? _____ _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(e) Votre institution a-t-elle pris des mesures de protection contre l'incendie ? Dans l'affirmative, veuillez préciser _____ _____ _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(f) Votre institution a-t-elle pris des mesures de protection contre les inondations ? Dans l'affirmative, veuillez préciser _____ _____ _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(g) Votre institution a-t-elle pris des mesures de protection contre le vol ? Dans l'affirmative, veuillez préciser _____ _____ _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

15. Pourcentage estimatif des fonds et collections d'archives privés conservés dans :

- (a) Chemises ou cartons non acides _____
- (b) Cartons autres que des cartons à archives _____

(c) Liasses _____

(d) Autres éléments de rangement (veuillez préciser)

16. Dans votre institution, les archives et manuscrits privés sont-ils rangés :

OUI NON

(a) Sur des rayonnages métalliques ?

(b) Dans des classeurs métalliques ?

(c) Autres (Veuillez préciser) _____

17. Le public consulte-t-il les archives privées dans une salle de lecture surveillée ?

18. Votre institution effectue-t-elle des travaux de conservation en ce qui concerne les archives privées dont elle a la garde ?

(a) Technique traditionnelle ou florentine ?

(b) Lamination

(c) Conservation en pochettes closes

(d) Autres méthodes

Veuillez préciser _____

19. Votre institution dispose-t-elle des moyens de conservation suivants :

(a) Autoclave ou autre matériel de désinfection ?

	OUI	NON
(b) Chambre/équipement d'humidification	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(c) Matériel spécial pour le nettoyage des documents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(d) Matériel de désacidification	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(e) Laminator thermoplastique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(f) Matériel et fournitures pour la lamination manuelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(g) Matériel et fournitures pour la mise en pochettes closes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(h) Matériel de refibrage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(i) Matériel de reliure	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(j) Autres types de matériel (Veuillez préciser) _____ _____ _____		

20. L'accès aux archives privées que détient votre institution fait-il l'objet de restrictions, soit à la demande du donateur ou du déposant, soit par décision de principe de votre institution ? (A l'exclusion des restrictions liées au droit d'auteur - voir ci-après) _____

21. Quelle est la politique suivie par votre institution à l'égard des chercheurs, d'autres institutions, etc. :

(a) qui demandent des copies d'archives ou de manuscrits privés dont vous avez la garde ? _____

(b) qui demandent de publier des extraits d'archives ou de manuscrits privés dont vous avez la garde ? _____

22. Votre institution conseille-t-elle les propriétaires privés d'archives et de manuscrits dans les domaines suivants :

	OUI	NON
(a) Choix d'un dépôt approprié pour leurs archives ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(b) Préservation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(c) Classement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(d) Autres domaines (Veuillez préciser) _____

23. Votre institution :

	OUI	NON
(a) Effectue-t-elle des travaux de préservation pour le compte de propriétaires privés d'archives ou de manuscrits ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(b) Assure-t-elle le classement et l'inventaire de fonds et collections privés ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

24. S'agissant des archives privées, existe-t-il dans votre pays une législation touchant aux questions suivantes :

(a) Un bureau central d'enregistrement des archives privées ? _____

(b) L'acquisition des archives privées par un dépôt public ou d'autres dépôts ? _____

(c) L'accès aux archives privées ? _____

(d) Le contrôle des exportations ? _____

(e) Autres questions (Veuillez préciser) _____

OUI

NON

25. (a) Existe-t-il un bureau central d'enregistrement des archives privées (ou son équivalent) dans votre pays ?

Dans l'affirmative, veuillez donner des précisions

- (b) Un guide sur les archives privées est-il publié dans votre pays ?

Dans l'affirmative, veuillez donner des précisions

26. (a) Dans votre pays, les relations entre les dépôts sont-elles généralement harmonieuses pour ce qui est de l'acquisition des archives privées ?

- (b) La fragmentation des archives privées entre plusieurs institutions est-elle évitée ?

27. (a) A votre avis, la gestion des archives privées est-elle dans l'ensemble satisfaisante dans votre pays ?

- (b) Parmi les aspects suivants, lequel vous semble mériter une attention particulière :

(i) Etat matériel des archives privées ?

(ii) Rangement et conservation ?

(iii) Classement et instruments de recherche ?

(iv) Accès ?

28. Parmi les catégories suivantes d'archives privées, laquelle ou lesquelles considérez-vous comme négligée(s) ?

(a) Papiers personnels ?

(b) Papiers familiaux et domaniaux ?

- (c) Manuscrits littéraires ?
- (d) Manuscrits scientifiques ?
- (e) Documents d'organisations culturelles ?
- (f) Documents d'organisations scientifiques ?
- (g) Documents d'organisations confessionnelles ?
- (h) Documents d'entreprises ?
- (i) Documents d'organisations syndicales ?
- (j) Documents d'établissements d'enseignement supérieur et d'universités ?
- (k) Autres (Veuillez préciser) _____

OUI

NON

29. La gestion des archives privées est-elle inscrite au programme des stages de formation des archivistes dans votre pays ?

30. Avez-vous, le cas échéant, des suggestions à faire pour améliorer la gestion des archives privées dans votre pays ?

BIBLIOGRAPHIE

Généralités

1. Dahm, H. "Archives of Non-governmental Provenance in the World; Types, Structures, Contents, Methods, Organisation and Professional Integration : an International Survey", Conseil international des archives, Section des associations professionnelles d'archivistes. Communications présentées /en anglais/ au neuvième Congrès international des archives, 1980, 68 p. (Communications sur les archives de familles, les archives socio-économiques, les archives relatives aux médias, aux sciences et aux arts et les archives orales ainsi que les archives des communautés religieuses. Les exposés sont de longueur variable).
2. Duckett, Kenneth W., Modern Manuscripts. A Practical Manual for their Management, Care and Use. Nashville, American Association for State and Local History, 1975, 375 p.
3. Ellis, Roger. "Services of the British Records Association to Private Archives", Actes du troisième Congrès international des archives. 1956. Archivum, Vol. VI, Paris, 1958, p. 72-73.
(Conseils et assistance aux détenteurs d'archives privées. Dangers, par exemple la dispersion dans les salles de vente. Nécessité d'adopter une législation.)
4. Evans, Frank B. "L'Unesco et le développement des archives", RUSIBA, Vol. IV, N° 3, 1983, p. 172-190.
5. Franz, E.G. "The ICA, its achievements and its future", communication présentée au neuvième Congrès international des archives, Londres, 1980, 39 p.
6. Archivum, Vol. XXII-XXIII. Annuaire international des archives/International Directory on Archives. Paris/Munich, 1975. 480 p.
(Etabli à partir des réponses à un questionnaire. Indique les adresses, les heures d'ouverture, les conditions d'accès, le contenu, les publications et les restrictions, s'il y en a.)
7. Jenkinson, Hilary. A Manual of Archive Administration. 2e édition, Londres, Percy Lund, Humphries and Co Ltd, 1966. 261 p.
(Consacré essentiellement aux archives publiques, mais on pourra consulter la rubrique "duties of archivists" et les entrées à la rubrique "private muniments" dans l'index.)
8. Pérotin, Yves. (dir. publ.). Manuel d'archivistique tropicale. (Le monde d'outre-mer, passé et présent, 4e série : Bibliographies et instruments de travail, 7). Mouton/De Guyter; 1966, 149 p.
9. Indian Historical Records Commission. "Symposium on Private Records and their Problems", Proceedings of the Forty-Sixth Session of the Indian Historical Records Commission, Vol. XLVI, Aurangabad, 1979, p. 43-76.
(Huit communications, dont six relatives à l'Inde. Deux d'entre elles portent sur des aspects généraux, une sur les archives religieuses et trois sur des régions déterminées.)
10. Royal Commission on Historical Manuscripts, 26th Report, 1968-1981, Londres, HMSO, 1983, 38 p.
(Présente un bref historique de la Royal Commission depuis sa fondation en 1869 et décrit les faits nouveaux intervenus depuis 1968. Evoque le

développement rapide de la recherche historique et ses conséquences : le National Register of Archives a été réaménagé et doté de personnel supplémentaire, les index ont été révisés et un index des noms patronymiques a été informatisé.)

11. Schellenberg, T.R. The Management of Archives, New York, Columbia University Press, 1965, 383 p.
(Se rapporte directement au thème de la présente étude.)
12. Smith, Wilfred. Archives in New Zealand : a report to the Archives Records Association of New Zealand, Wellington, 1978, 50 p.
(Examine et formule des recommandations sur le rôle, les fonctions et les activités de la Bibliothèque Alexander Turnbull et des Archives nationales, eu égard à la gestion des archives et manuscrits privés. Comporte une section distincte sur les archives des entreprises, des syndicats, des églises et des universités.)
13. Association of County Archivists, Yesterday's Future, a National Policy for our Archive Heritage, Association of County Archivists : Wallsend, 1983, 16 p.
(Examen détaillé des problèmes et insuffisances de l'administration des archives au Royaume-Uni; cependant, quelques solutions relativement partiales.)
14. Crawford, M.J. "Copyright, Unpublished Manuscript Records, and the Archivist", The American Archivist, Vol. 46, N° 2, 1983, p. 135-147.
(Décrit la situation découlant de la nouvelle loi sur le droit d'auteur adoptée aux Etats-Unis en 1976. Certaines ambiguïtés subsistent. Les archivistes sont sans cesse aux prises avec des problèmes de droit d'auteur.)
15. Kane, Lucile M. A Guide to the Care and Administration of Manuscripts Nashville, The American Association for State and Local History, 1966, 74 p.
(Manuel concis et utile. Contient une liste particulièrement exhaustive des documents très divers qui forment les collections privées, p. 14-15.)
16. Evans, Frank B. Modern Archives and Manuscripts : a select bibliography, Chicago, Society of American Archivists, 1976, 209 p.
17. Archivum, Vol. 1, Actes du premier Congrès international des archives, 1950. Paris, 1951.
(Session préliminaire consacrée aux archives privées, p. 103-120.)
18. Archivum, Vol. VI, Actes du troisième Congrès international des archives, 1956. Paris, 1958.
(Les archives privées - Rapport présenté par Ricardo Filangeri, et débat, p. 43-63.)
19. Wagner, Alfred. "L'accès aux archives : passage d'une politique restrictive à une politique libérale", Revue de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, Vol. XXIV, 1970, p. 79-86.
20. Hamilton, Charles. Collecting autographs and manuscripts, Norman, University of Oklahoma Press, 1961, 269 p.
(L'auteur a fondé en 1963 à New York une société de vente aux enchères spécialisée dans les autographes.)

21. Harvey, P.D.A. "Archives in Britain : anarchy or policy", The American Archivist, Vol. 46, N° 1, 1983, p. 22-30.
(L'auteur, professeur d'histoire, dénonce les insuffisances du système actuellement en vigueur au Royaume-Uni - "Un trop grand nombre de documents d'archives passent à travers les mailles du filet".)

Classement et inventaire (Voir également la section "Généralités")

22. Cook, Michael. Archives and the Computer, Londres, Butterworths, 1980, 152 p.
(Voir en particulier le chapitre 3 "Systems for archival description, retrieval and management"; comporte un glossaire de termes techniques et une bibliographie.)
23. Gorton, L.J. "Arrangement of Manuscripts in the British Library"
Irish Archives Bulletin Vol. 8, 1973, p. 15-20.
(Traite des méthodes de classement des papiers personnels appliquées par British Library Department of Manuscripts.)
24. D'Huart, Suzanne. "Les archives privées : essai de méthodologie", La gazette des archives N° 110, (1980), p. 167-175.
(Classement et recensement de 50 tonnes de documents privés de la Maison royale des Bourbons et d'Orléans, et les leçons qui en ont été tirées au point de vue méthodologique.)
25. Taylor, Hugh A. The Arrangement and Description of Archival Materials, Munich, Verlag Dokumentation, 1980 (ICA Handbook Series n° 2), 181 p.
(Conception uniforme du classement des archives publiques et privées. Comporte une section sur le traitement électronique de l'information.)

Archives d'entreprises

26. Society of American Archivists. The American Archivist, Vol. 46, N° 3, 1982.
(Numéro entièrement consacré aux archives d'entreprises. Présente des principes directeurs sur les archives d'entreprises établies par le Business Archives Affinity Group.)
27. Business Archives Council. Business Archives, the Journal of the Business Archives Council, Londres.
(Publication annuelle. Le Business Archives Council a été fondé en 1934.)
28. Business Archives Council Newsletter, Business Archives Council, Londres.
(Publication trimestrielle.)
29. Business Archives Council Annual Report, Business Archives Council, Londres.
30. McCarthy, J.D. Records Aids N° I, Records Management in Business, Business Archives Council, Londres, 8 p.
31. Groeneveld, C. "The Making and Administration of Archival Accumulations of Private Businesses, Concerns, Societies, Foundations and similar Bodies", Archivum Vol. VIII, Paris, 1959, p. 125-132.
(Définit les archives d'entreprises et en retrace l'évolution; présente des observations utiles sur la situation des archives dans les petites entreprises.)

32. Lauridsen, Finn H. "Building up the Danish Business Archives", Bulletin du Comité des archives d'entreprises, CIA, 1978, p. 9-14.
(Fondation à Aarhus en 1942, prise en charge par l'Etat en 1962 en vertu de la loi sur les archives historiques d'entreprises. Renseignements sur les acquisitions, le classement et la communicabilité.)
33. Society of American Archivists. Directory of Business Archives in the United States and Canada, édition provisoire, 1969. Society of American Archivists, Committee on Business Archives, 1967, 34 p.
(Répertoire établi sur la base d'un questionnaire envoyé à 700 entreprises des Etats-Unis et du Canada.)
34. Venkatasubbiah, H. "Business Archives in Modern India", The Indian Archives Vol. XIX, juillet-décembre 1970, N° 2, p. 1-5.
(Traite des archives accumulées en Inde depuis l'avènement d'une industrie organisée au début du XIXe siècle. Comporte une grande part de déduction. L'auteur propose un recensement; il suggère que les archives de plus de 50 ans soient déposées dans des bibliothèques universitaires ou des dépôts d'archives. Souligne la nécessité d'améliorer les relations entre les spécialistes et les hommes d'affaires.)
35. Zechel, A. "The Development and Present State of Business Archives in the Federal Republic of Germany", Archivum, Vol. XVIII, Actes du sixième Congrès international des archives, 1968. Paris, 1970, p. 196-198.
(Compte rendu sur les activités relatives aux archives d'entreprises en République fédérale d'Allemagne et le Vereinigung Deutscher Werks-und Wirtschafts-archiväre établi en 1957. Au moment où l'article a été rédigé, l'organisation regroupait environ 130 firmes et entreprises.)

Etablissements d'enseignement supérieur et universités

36. Anderson, Sonia P. "Archives of Universities and Scientific Institutes in the United Kingdom and the United States" in "Archives of Nongovernmental Provenance in the World", Op. Cit., p. 50-52.
(Concerne davantage les archives privées acquises par les universités et les institutions que les archives des établissements eux-mêmes.)
37. Bott, M. and Edwards, J.A. "Records Management for Universities : Theory and Technique", Proceedings of the Sixth Conference of University Administrators, Edimbourg, 1979, p. 67-74.
(Introduction à l'intention des administrateurs d'universités.)
38. Brech, Don. A Directory of College and University Archives and Record Offices in Australia, Wagga Wagga, Riverina Collection Archives and Records Service, occasional Publications 1, 1982, 12 p.
39. Society of American Archivists. "Guidelines for colleges and university archives", The American Archivist, Vol. 43, N° 2, 1980, p. 262-271.
(Exposé des objectifs, directives et normes applicables à ces archives.)
40. Burckel, N.C. et Cooke J.F. "A Profile of college and university archives in the US", The American Archivist, Vol. 46, N° 4, 1982, p. 410-428.
(Retrace l'évolution de la situation depuis 1949.)
41. Society of American Archivists. Colleges and University Archives : selected readings, Chicago, Society of American Archivists, 1979, 234 p.
(En appendice figurent des principes directeurs, notamment sur les dossiers des étudiants, sur les dépôts et systèmes centraux de classement.)

Pays en développement

42. Cole, A. "Industrial Records in Emergent Africa", Journal of the Society of Archivists, Vol. III, N° 2, 1966, p. 126-132.
(Traite de la gestion des dossiers et de la recherche de l'information dans une grande société de la "Copper Belt".)
43. Davies, A. A Study of the Basic Standards and Methods in Preservation and Restoration Workshops applicable to Developing Countries. Bruxelles, Conseil international des archives, 1973, 89 p.
(L'auteur est le responsable des dépôts et services techniques aux Archives nationales de Malaisie. L'étude contient une liste utile de fournisseurs.)
44. Dell, Sharon. "Maori Manuscript Collection", Archifacts, 1983/1, p. 13-14.
(L'article traite de l'insuffisance des instruments de recherche pour les manuscrits maoris dans les bibliothèques de Nouvelle-Zélande. L'auteur espère que le recours temporaire à des experts dans le cadre d'une coopération améliorera la situation et incitera davantage les Maoris à déposer des documents.)
45. Belsunce, Cesar A. Garcia. "The Archives of Argentina : problems and solutions", International Journal of Archives, Vol. I (1980), N° 2, p. 3-8.
(L'auteur retrace un demi-siècle de négligence dans l'administration des archives - interruption des versements, manque de sensibilisation du public, rareté des ressources financières, locaux inadéquats et manque de personnel qualifié. L'article porte essentiellement sur la gestion des archives publiques mais les mauvaises conditions générales ont nécessairement des incidences néfastes sur les archives privées.)
46. Collins, R. et Duignan, P. Americans in Africa : a Preliminary Guide to American Missionary Archives and Library Manuscript Collections on Africa, Stanford, Hoover Institution Bibliographical Series 12, 1963, 96 p.
47. Commission pour le développement des archives, Conseil international des archives. CAD Information.
(Bulletin publié deux fois par an. S'intéresse principalement aux pays du Tiers Monde; jusqu'à maintenant, peu d'informations sur les archives privées.)
48. Cook, M. "On being an archivist in a developing society", ECARBICA, Vol. 3, avril 1977, p. 3-29.
(L'auteur souligne la nécessité de mettre sur pied un bon programme de gestion des documents avant d'acquérir tous les documents présentant un intérêt national, à moins que l'on ne dispose de ressources financières très importantes. Il lui apparaît souhaitable que les dépôts d'archives et les bibliothèques travaillent chacun dans son propre domaine sans établir entre eux des liens de subordination.)
49. Duignan, P. "Bibliographical control of African MSS and Archives" in The Bibliography of Africa : Proceedings and Papers of the International Conference on African Bibliography, Nairobi, 4-8 décembre 1967, London Frank Cass, 1970, p. 194-213.
50. Fedha, N.W. "Preservation of Kenya's Private Historical Records for Posterity", ECARBICA Journal Vol. I, avril 1973, p. 57-58.
(L'auteur lance un appel au public pour qu'il fasse don d'archives privées.)

51. Hill, R.R. The National Archives of Latin America, Cambridge (Mass.), Joint Committee on Latin American Studies, Miscellaneous publications N° 3, 1945, 169 p.
(Contient de nombreuses informations présentées de façon judicieuse bien que beaucoup d'entre elles soient évidemment aujourd'hui périmées.)
52. Leisinger, A.H. A Study of the Basic Standards for Equipping, Maintaining and Operating a Reprographic Laboratory in Archives of Developing Countries, Bruxelles, Conseil international des archives, 1973, 101 p.
53. National Archives of Malaysia, Annual Report 1980, Kuala Lumpur, 1981, 97 p.
(L'établissement d'un registre national des documents privés représentera un "effort de longue haleine". Le questionnaire envoyé aux institutions a mis en évidence une pénurie de documents et les travaux relatifs aux possesseurs d'archives privées n'ont pas encore commencé.)
54. Moss, William W. "Archives in the People's Republic of China", The American Archivist Vol. 45, N° 4, 1982, p. 384-409.
(Les archives privées suscitent un intérêt, mais la priorité est donnée aux archives gouvernementales et aux documents relatifs à la Révolution. Manque d'espace et de ressources.)
55. Mukula, P.M. Republic of Zambia, Information about the National Archives of Zambia, A More than Three Decade Service to the Memory of the Party, its Government and the Nation, 1947-1981, Lusaka, Archives nationales de Zambie, 1981, 58 p.
(Informations sur des documents relatifs à des personnalités, des sociétés et organisations.)
56. Mukula, P.M. "Problems of Using Computers in Developing Countries", Archival Institutions, ECARBICA Journal 2 (1974), p. 38-42.
57. National Archives of Nigeria, its purpose, development and functions, Ibadan, sans date, 22 p.
(Introduction aux Archives nationales du Nigéria. Donne des conseils aux propriétaires d'archives privées : mentionne brièvement les fonds et collections d'archives d'organisations confessionnelles et d'entreprises, les manuscrits en arabe et les papiers personnels.)
58. Raghavan, V. Socialist Republic of the Union of Burma : Preservation of Palm-Leaf and Parabaik Manuscripts and Plan for a Compilation of a Union Catalogue of Manuscripts, Paris, Unesco, 1979, 19 p.
59. De Silva, G.P.S.H., "Les archives dans les pays en développement : Sri Lanka - Etude d'un exemplaire pris en Asie", RUSIBA, Vol. IV, N° 2, avril-juin 1982, p. 85-92.
(A Sri Lanka, la gestion des documents publics est satisfaisante, particulièrement depuis l'adoption de la loi sur les archives en 1973, mais "dans le secteur non gouvernemental, et en particulier dans le monde des affaires, la notion d'archives n'est pas très développée". Existence de nombreux manuscrits dans les temples bouddhistes.)
60. Sowoolu, S.O. "Berlin Seminar on Strategies for Archival Development in the Third World", International Journal of Archives, Vol. I, (1980), N° 2, p. 71-74.
(Contient beaucoup d'informations sur l'état général de la gestion des archives dans les pays en développement. Peu de renseignements spécifiques sur les archives privées mais les informations présentées permettent de se faire une bonne idée à cet égard.)

61. Tough, Alistair G. "The Nchonga Consolidated Copper Mines Ltd. Company Archives", Zambia Library Association Journal Vol. II, 1er juin 1979, p. 2-10.
(Histoire de la société et constitution des archives.)
62. "Utility of Archives in Development Planning", ECARBICA, Vol. 4, juin 1979, p. 1-6.
(La place marginale des archives privées au sein des archives nationales.)
63. Archivum. Volume spécial N° 1. Actes de la Conférence générale sur la planification du développement des archives dans le Tiers Monde. Dakar, 28-31 janvier 1975. Munich, 1976, 117 p.
(Regroupe des communications sur des archives orales ainsi que sur des archives, dont certaines à caractère privé, sur les mouvements d'indépendance.)

Archives de familles

64. D'Huart, Suzanne. "Jurisprudence des archives de famille", La gazette des archives, N° 116, août 1982, p. 44.
(Application de la législation sur les archives - Etude de cas.)
65. Khan, Waheed M.A. "The Family and Private Collections in the State Archives, Andhra Pradesh", The Indian Archives, Vol. XIX, p. 15-24.
(Après l'abolition des droits fonciers à caractère féodal en 1957, les propriétaires terriens n'avaient plus besoin de titres documentaires concernant les droits de propriété. Cinquante collections familiales, contenant des firmans, actes, billets, donations, manuscrits et pièces de correspondance, etc. établis entre 1406 et 1948, sont aujourd'hui déposées dans les archives d'Etat à la suite d'un recensement pour lequel des bordereaux des archives nationales ont été utilisés.)
66. Soemartini, H. "Family Archives in Indonesia", "Archives of Nongovernmental Provenance", Op. Cit., p. 28-29.
(Ces documents ne sont pas conservés aux Archives nationales.)
67. Dahm, H. "Family Archives in Europe and America", "Archives of Nongovernmental Provenance", Op. Cit., p. 22-26.
(Aucun expert n'était disponible pour rédiger ce rapport; M. Dahm fait état de contacts insuffisants au niveau international dans ce domaine de même que dans les pays membres.)

Archives des mouvements ouvriers et des organisations syndicales

68. Archivum, Vol. XXVII, "Les archives des syndicats et mouvements ouvriers", Munich, 1980, 190 p.
(Réponses de spécialistes des pays membres à un questionnaire.)
69. Storey, R.A. "The Development of the Modern Records Centre, University of Warwick Library", Archives Vol. XIII, N° 59, printemps 1978, p. 137-142.
(Genèse de ce centre national d'archives sur l'histoire des relations professionnelles.)

Législation

70. Archivum, Vol. XVII, La législation archivistique, I. Europe - Première partie : Allemagne-Islande. Paris, 1971, 270 p.

71. Archivum, Vol. XIX, La législation archivistique, I. Europe - Deuxième partie : Italie-Yougoslavie. Paris, 1972, 260 p.
72. Archivum, Vol. XX, La législation archivistique, II. Afrique, Asie. Paris, 1972, 246 p.
73. Archivum, Vol. XXI, La législation archivistique, III. Amérique, Océanie. Paris, 1973, 239 p.
74. Archivum, Vol. XXVIII, Archival Legislation/Législation archivistique, 1970-1980. Munich, 1982, 447 p.
75. Bautier, Robert-Henri. "Principes de législation archivistique" in Manuel d'archivistique tropicale, p. 33-58. (Exposé magistral.)
76. Burnham, Bonnie. La protection du patrimoine culturel - Manuel de législation nationale. Conseil international des musées. 1974.
77. Ketelaar, Eric. "Archives of non-public origin", extrait d'une étude RAMP à paraître au sujet de la législation et de la réglementation en matière d'archives, p. 21-25.

Relations entre bibliothèques et dépôts d'archives

78. Clark, Robert L. Jr. Archive-Library Relations, New York, R.R. Bowker Company, 1976, 218 p.
(L'auteur justifie la situation qui prévaut aux Etats-Unis, dans laquelle "le contrôle et la gestion des archives et manuscrits par les bibliothèques est pratiqué à une grande échelle et se poursuivra ainsi" et ajoute : "Dans une société où les institutions d'archives, si l'on excepte les plus importantes, sont relativement peu connues, la conservation des archives peut être mieux assurée si elle est confiée à une bibliothèque puissante et reconnue.")
79. Henderson, Kandy-Jane. "Co-operation for the Future : the Manuscript Programme at the Battye Library", Archives and Manuscripts, Vol. 10, décembre 1982, N° 2, p. 136-140.
(La J.S. Battye Library of West Australian History and State Archives est responsable des archives publiques et privées et est la bibliothèque de dépôt légal. L'auteur affirme que dans un système intégré de ce type, le personnel doit faire face à un surcroît de travail considérable et que cet établissement ne peut s'acquitter efficacement de sa tâche, à savoir recueillir, classer et préserver tous les documents importants au point de vue historique et donner des conseils, aux entreprises par exemple, sur les méthodes de gestion des documents. Etant donné qu'il faudrait à cet effet des ressources financières immenses et que ces ressources ne sont pas disponibles, l'auteur préconise une participation de la communauté.)
80. Kukubo, R.J. "The Future of the Archives Profession in East and Central Africa Reassessed", ECARBICA Journal Vol. 3, avril 1977, p. 30-42.
(L'auteur examine les relations entre les administrateurs de bibliothèques et les archivistes. Il craint que lorsque les bibliothèques s'occupent des archives, les archivistes, attirés par des traitements plus élevés, ne tendent à devenir simplement des "bibliothécaires spécialisés".)
81. Keng Lock, R Yeah. "The Relationship of the Malaysian National Archives and National Library", Southeast Asian Archives, Vol. 8, juillet 1975, p. 97-99.

(Exposé factuel sur l'évolution de ces deux institutions, qui sont indépendantes l'une de l'autre mais relèvent du même département. La Bibliothèque nationale, qui s'est développée dans le cadre des Archives nationales, est de création plus récente (1972).)

82. Ratcliffe, F.W. "Archival Responsibilities of University Libraries", Journal of Librarianship, 12 (2) 1980, p. 71-83.
(L'auteur examine le rôle des bibliothèques universitaires dans la collecte et la conservation des ressources archivistiques au Royaume-Uni.)

Archives littéraires

83. Sala, Kaarina. "Archives of Literature and Art", "Archives of Nongovernmental Provenance", Op. Cit., p. 53-57.
(L'auteur souligne l'importance de ces archives. Les archives de littérature finnoise sont entièrement subventionnées par le gouvernement (en vertu d'une loi de 1974); elles sont administrées avec le concours et sous la surveillance des Archives nationales.)
84. Volkona, N.B., "Les archives de la littérature et de l'art", Archivum Vol. XXIV, Actes du septième Congrès international des archives, 1972. Munich, 1976, p. 247-279.
(Rapport et débat.)

Registre national d'archives privées

85. National Archives of India. National Register of Private Records, N° 11, New Delhi, Archives nationales de l'Inde, 1981, 212 p.
(Etude basée sur des informations communiquées par dix Etats indiens sur les bordereaux des Archives nationales indiennes, pour la période 1971-1977. Contient également une liste des principales entrées des Archives nationales indiennes. Certaines collections sont répertoriées document par document, d'autres font l'objet d'un inventaire général.)
86. Pays-Bas. "Archives in the Netherlands". Factsheet on the Netherlands, Rijswijk, Ministère des affaires sociales, de la santé et des affaires culturelles, 1983, 5 p.
(Contient des renseignements sur les activités du Registre central des archives privées, qui est situé dans le même bâtiment que celui des Archives nationales.)
87. Nouvelle-Zélande. National Register of Archives and Manuscripts in New Zealand, Instruction Manual, Wellington, Alexander Turnbull Library, National Archives, 1981, 28 p.
(Pour être incluse dans le catalogue, une collection doit comporter au moins dix documents ou un volume. Contient à titre d'illustration des spécimens de notices.)
88. Royal Historical Manuscripts Commission. Accessions to Repositories and reports added to the National Register of Archives 1982. Londres, HMSO, 1983, 71 p.
(Liste des principales entrées dans 174 bibliothèques et dépôts d'archives britanniques au cours de l'année 1982. Contient également une liste des nouvelles entrées au Registre national des archives.)
89. Library of Congress. National Union Catalog of Manuscript Collections Index (Cumulative) 1975-1978, Library of Congress, 1979, 521 p.
(Seizième numéro d'une série; 2.430 collections détenues par 118 dépôts sont répertoriées, dont 44 pour la première fois. Depuis le début, 42.200 collections situées dans 1.076 endroits différents ont été inventoriées;

l'index comprend environ 440.000 renvois aux sujets, aux noms de personnes, de familles et d'entreprises et aux noms géographiques. Catalogue établi sur la base des réponses de dépôts à des demandes d'inventaire.)

90. Caplan, D. Report of an Independent Review of the Work of the Royal Commission on Historical Manuscripts, Londres, Civil Service Department, 1980, 66 p. (L'auteur formule un certain nombre de recommandations en vue d'apporter des modifications aux activités et à la composition de la Commission. Préconise une politique archivistique nationale pour le Royaume-Uni. Donne un bref aperçu des dépôts d'archives aux Etats-Unis, au Canada, en France, en République fédérale d'Allemagne, en Suède et en Italie.)

Archives orales

91. Kane, M. Oumar. "Archives et traditions orales", Archivum. Numéro spécial, N° 1, op. cit., p. 27-29. (Les archives orales en tant que correctif à l'histoire écrite de l'Afrique.)
92. Decollogne. "Archives et traditions orales", Archivum. Volume spécial N° 1, op. cit., p. 30-33. (Observations judicieuses sur la nature, les problèmes et les besoins actuels dans le domaine des archives orales. Voir également la discussion dans les pages suivantes.)
93. Saretzky, Gary D. "Oral History in Business Archives", Archives of Nongovernmental Provenance, op. cit., p. 59-62. (Le cas des Etats-Unis.)
94. Boam, Thomas L. "Oral Genealogy", Archives of Nongovernmental Provenance, op. cit., p. 63-66. (L'auteur est membre de la Société de généalogie de l'Utah.)
95. Kagombe, Maina D. "The Impact of Oral Tradition on Developing Countries", Archives of Nongovernmental Provenance, op. cit., p. 67-68. (Le projet des Archives nationales du Kenya dans le domaine de la tradition orale.)
96. Fogerty, James E. "Filling the gap : oral history in the Archives", The American Archivist Vol. 46, N° 2, 1983, p. 148-157. (L'auteur donne des conseils sur la façon de préparer et de mener des entrevues. Il importe de combler des lacunes dans les papiers personnels, surtout lorsqu'une période importante de la vie d'une personne est mal documentée.)

Archives religieuses

97. Catholic Archives Society. Catholic Archives, N° 1-2, 1981-1982. (Il s'agit de la revue de la Catholic Archives Society, fondée en 1979 pour favoriser la conservation des archives de l'Eglise catholique au Royaume-Uni et en Irlande. Cette revue publie des articles sur les archives catholiques à l'étranger ainsi que dans les îles britanniques.)
98. Kitching, Christopher. The Central Records of the Church of England : a report and survey presented to the Pilgrim and Radcliffe Trustees, Londres, Church Information Office, 1976, 100 p. (Rapport sur un recensement effectué en 1974-1975 des archives des organes centraux de l'Eglise anglicane, des sociétés missionnaires et des sociétés affiliées ainsi que des communautés religieuses.)

99. Cohen, Daniel J. "Jewish Community and Synagogue Archives", Archives of Non-governmental Provenance, op. cit., p. 9-17.
(Histoire de ces archives, certaines perdues, d'autres conservées, par le Directeur des Archives centrales du peuple juif.)
100. Goswamy, B.N. "On some historical records in possession of old families of priests", The Indian Archives Vol. XIX, janvier-juin 1970, p. 21-29.
(L'auteur souligne la richesse des documents détenus par les prêtres héréditaires dans les centres de pèlerinage hindouistes et leur intérêt en tant que source de l'histoire socio-économique.)
101. Association internationale d'études missionnaires. "Statement on Missionary and Church Archives", Rome, 1980, 4 p.
(Préconise une action pour préserver les archives des sociétés missionnaires et des églises d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et d'Océanie, et les ouvrir à la recherche.)
102. Hill, Roscoe H. "Ecclesiastical Archives in Latin America", Archivum Vol. IV, Paris, 1955, p. 135-145.
(L'auteur estime qu'il existe des milliers d'archives ecclésiastiques en Amérique latine qui n'ont jamais été recensées. Certaines sont bien conservées mais la majorité d'entre elles ont été laissées à l'abandon, d'autres perdues, confisquées ou échues aux mains de particuliers.)
103. Seton, Rosemary. "Report on the archives and manuscripts... in the University Library of Papua New Guinea, with special reference to Missionary and Church archives", 1981, 11 p.
(Cette bibliothèque dispose d'importants fonds et collections d'archives ecclésiastiques et de papiers privés. L'auteur indique qu'il faut de toute urgence désigner un archiviste qualifié et expérimenté pour classer et inventorier les fonds et collections selon des méthodes archivistiques acceptables.)
104. Suelflow, August R. Religious Archives : an introduction. Chicago, Society of American Archivists, 1980, 56 p.
(Manuel d'initiation utile aux administrateurs d'archives religieuses.)
105. Vrindaban Research Institute, Preserving Manuscripts in India. An appeal on behalf of the Vrindaban Research Institute, c 1975, 2 p.
(Le document traite des milliers de manuscrits, dont beaucoup ont été déposés par des générations de pèlerins à Vrindaban ainsi que dans d'autres centres religieux, dans la région de Braj, dans le nord de l'Inde, et "dont on sait qu'ils sont laissés à l'abandon, à la merci des parasites et de l'humidité", quand ils ne sont pas "utilisés comme combustible, vendus comme vieux papiers ou confiés à la terre ou aux fleuves sacrés".)
106. British Records Association. "Records of Science and Technology", Report on the 49th Annual Conference of the BRA in December 1981. Archives Vol. XVI, N° 69, avril 1983, p. 71-85.
(Voir également les deux communications présentées à la Conférence, p. 54-70.)
107. Dolgih, F.I. "Importance des archives pour la science et la technique", Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, Vol. XXIX, N° 6, 1975, p. 353-357.

108. Kolankowski, Zygmunt. "Archives of Research Institutions in Socialist Countries", Archives of Nongovernmental Provenance, op. cit., p. 47-49. (L'auteur traite des documents d'universités, académies des sciences et institutions de recherche relevant des ministères.)
109. Royal Historical Manuscripts Commission. The Manuscript Papers of British Scientists 1600-1940. Londres, HMSO. (Guides to Sources for British History, N° 2), 109 p. (Papiers de 635 spécialistes choisis dans le domaine de la science et de la technologie.)
110. Tirmizi, S.A.I. Guide to Records Relating to Science and Technology in the National Archives of India : A RAMP Study. (PGI-82/WS/12). Paris, Unesco, 1982, 84 p.
111. Smith, Sally. "The work of a scientific archivist in the pharmaceutical industry", Society of Archivists Specialist Repositories Groups News New Series N° 2, juin 1983, p. 6-7.

Liste sélective de publications françaises

- Samaran, Charles. Le chartrier de la Tremoille, Paris, Archives nationales, 1930, 43 p.
- Gille, Bertrand. "Les archives des entreprises", Revue historique, 1952, p. 185-204.
- Gille, Bertrand. "Les archives privées et économiques", Gazette des archives, N° 20, 1956, p. 24-43.
- Gille, Bertrand. Etat sommaire des archives d'entreprises aux Archives nationales, tome I, 1957, 153 p.
- Bautier, Robert-Henri et Vallée-Karcher, Aline. Les papiers de Sully, Paris, Archives nationales, 1959, 91 p.
- Antoine, Michel et Lanhers, Yvonne. Les archives d'Ormesson, Paris, Archives nationales, 1960, 119 p.
- Saint-Exupéry, Simone de, et Tourtier, Chantal de. Les archives du maréchal Ney, Paris, Archives nationales, 1962, 250 p.
- D'Huart, Suzanne. Les archives Daru, Paris, Archives nationales, 1962, 414 p.
- Gille, Geneviève. "Les archives privées", Revue historique, 1965, p. 29-46.
- Gille, Geneviève et d'Huart, Suzanne. Les archives Murat, Paris, Archives nationales, 1967, 302 p.
- D'Huart, Suzanne. Le chartrier d'Uzès, Paris, Archives nationales, 1968, 300 p.
- Brot, Isabelle. Les archives de l'Agence Havas, Paris, Archives nationales, 1969, 270 p.
- Gille, Bertrand et Geneviève. "Les archives privées et économiques", Manuel d'archivistique, Paris, Archives nationales, 1970, p. 401-433.
- Marquant, Robert. Les archives Sieyès, Paris, Archives nationales, 1970, 128 p.
- D'Huart Suzanne, Les archives Rohan-Bouillon, Paris, Archives nationales, 1970, 245 p.
- Vidalenc, Jean. "Les archives d'entreprises et leur intérêt pour l'Histoire", Gazette des archives, n° 73-74, 1971, p. 83-91.
- Tourtier-Bonazzi, Chantal de. Les archives Mackau, Paris, Archives nationales, 1972, 449 p.
- Tourtier-Bonazzi, Chantal de, et d'Huart, Suzanne. Archives nationales, archives privées, état général des fonds de la série AP, 1 à 315 AP, Paris, Archives nationales, 1973, 426 p.
- D'Huart, Suzanne. "Des archives privées aux Archives nationales", Gazette des archives, N° 85, 1974, p. 79-88.
- Chassin du Guerny, Yves. Le chartrier de Castries, Paris, Archives nationales, 1975, 418 p.
- D'Huart, Suzanne. Archives de la Maison de France, Branche d'Orléans, Paris, Archives nationales, 3 volumes, 1976-1979-1980, p. 460-384-61.

- Brot, Isabelle. Etat sommaire des archives d'entreprises aux Archives nationales, Tome II, Paris, Archives nationales, 1977, 334 p.
- Tourtier-Bonazzi, Chantal de, et Pourcelet, François. Guide des papiers des ministres et secrétaires d'Etat de 1871 à 1974, Tome I, Paris, Archives nationales, 1978, 185 p.
- Tourtier-Bonazzi, Chantal de. Les archives Napoléon, état sommaire, Paris, Archives nationales, 1979, 81 p.
- Brot, Isabelle. "Les archives de France et les archives d'entreprises", Gazette des archives, N° 106, 1979, p. 204-210.
- Hamon, Maurice. Saint-Gobain-Pont-à-Mousson et ses archives, Gazette des archives, N° 106, 1979, p. 175-190.
- Tourtier-Bonazzi, Chantal de. "La loi du 3 janvier 1979 et les archives privées", Gazette des archives, N° 107, 1979, p. 261-274.
- Duchain, Michel. "Les archives des syndicats et du mouvement ouvrier en France", Archivum, Vol. XXVII, 1980, p. 80-94.
- Brot, Isabelle. Les archives d'entreprises, conseils pratiques d'organisation, Paris, Archives nationales, 1980, 54 p.
- Archives nationales, état général des fonds, Tome IV, Paris, 1980, 430 p. Archives personnelles et familiales, p. 145-219; archives d'entreprises, p. 222-253; archives de presse, p. 254-256; archives d'associations, p. 257-264.
- D'Huart, Suzanne. "Les archives privées : essai de méthodologie", Gazette des archives, N° 110, 1980, p. 167-176.
- Lanhers, Yvonne. Les archives du château de Saint-Fargeau, Paris, Archives nationales, 1981, 191 p.
- Tourtier-Bonazzi, Chantal de. Archives de Joseph Bonaparte, roi de Naples, puis roi d'Espagne, Paris, Archives nationales, 1982, 128 p.
- Gasnault, François. Archives René Cassin, Paris, Archives nationales, 1983, 162 p.

Liste établie par
M. Duchain,
Inspecteur général
des Archives nationales françaises

Documents du RAMP et documents connexes

1. Unesco. Programme général d'information. Consultation d'experts en vue de l'établissement d'un programme à long terme en matière de préarchivage et d'archives (RAMP) dans le cadre du Programme général d'information, 14-16 mai 1979. Paris, Document de travail (PGI-79/WS/1). Paris, Unesco, 1979. 20 p. Existe également en anglais.
2. Unesco. Programme général d'information. Consultation d'experts en vue de l'établissement d'un programme à long terme en matière de gestion des documents et des archives (RAMP) dans le cadre du Programme général d'information, 14-16 mai 1979. Paris, Rapport final (PGI-79/WS/11). Paris, Unesco, 1979. 35 p. Existe également en anglais.
3. Manning, Raymond, Gilberte Pérotin et Sven Welander, responsables de la préparation et directeurs de la publication. Guide to the Archives of International Organizations. Part I. The United Nations System. Version préliminaire (PGI-79/WS/7). Paris, 1979. 301 p.
4. Cook, Michael. Formation théorique et pratique des archivistes - Rapport sur la situation actuelle des programmes de formation en matière d'archives et évaluation des besoins en personnel spécialisé dans ce domaine (PGI-79/CONF.604/COL.2). Paris, Unesco, 1979. 62 p. Existe également en anglais.
5. Delmas, Bruno. La formation des archivistes - Analyse des programmes d'études de différents pays et réflexion sur les possibilités d'harmonisation (PGI-79/CONF.604/COL.1). Paris, Unesco, 1979. 75 p. Existe également en anglais.
6. Unesco. Division du Programme général d'information. Réunion d'experts sur l'harmonisation des programmes de formation en matière d'archives, 26-30 novembre 1979. Paris, 1979. Rapport final (PGI-79/CONF.604/COL.7). Paris, Unesco, 1980. 15 p. Existe également en anglais.
7. Roper, Michael. Democratic Republic of the Sudan : Establishment of a Technical Training Center in Archival Restoration and Reprography (FMR/PGI/80/180). Paris, Unesco, 1980. 31 p.
8. Kecskeméti, Charles et Evert Van Laar. Accords et conventions : modèles bilatéraux et multilatéraux relatifs aux transferts d'archives (PGI-81/WS/3). Paris, Unesco, 1981. 46 p. Existe également en anglais, en arabe, en espagnol et en russe.
9. Silva, G.P.S.H. de. A Survey of Archives and Manuscripts Relating to Sri Lanka and Located in Major London Repositories (PGI-81/WS/4). Paris, Unesco, 1981. 100 p.
10. Borsá, Iván. Etude sur la possibilité de créer un fonds d'aide en matière de microfilmage, financé et géré au niveau international, en vue de faciliter la solution des problèmes relatifs aux transferts internationaux d'archives et à l'accès aux sources de l'histoire nationale localisées dans les archives étrangères (PGI-81/WS/7). Paris, Unesco, 1981. 32 p. Existe également en anglais, en arabe, en espagnol et en russe.
11. White, Brenda. Les revues d'archives et leur présentation dans les sources primaires et secondaires. (RAMP - Etudes et directives) (PGI-81/WS/10). Paris, Unesco, 1981. 66 p. Existe également en anglais.

12. Pieyns, Jean. Etude de faisabilité d'une base de données consacrée aux sources d'histoire nationale conservées dans des pays étrangers (PGI-81/WS/24). Paris, Unesco, 1981. 41 p. Existe également en anglais.
13. Weill, Georges. La valeur probante des microformes : une étude du RAMP (PGI-81/WS/25). Paris, Unesco, 1982. 84 p. Existe également en anglais et en espagnol.
14. Hull, Felix. Utilisation des techniques d'échantillonnage dans la conservation des archives : (RAMP) Principes directeurs (PGI-81/WS/26). Paris, Unesco, 1981. 77 p. Existe également en anglais et en espagnol.
15. Cortés Alonso, Vicenta. Perú : Sistema Nacional de Archivos y Gestión de Documentos : RAMP Proyecto Piloto (FMR/PGI/81/110). Paris, Unesco, 1981. 56 p.
16. Crespo, Carmen. Argentina : Establecimiento de un centro de formación en técnicas de restauración y reprografía en la Escuela de archiveros, en la Universidad de Córdoba (FMR/PGI/81/116 E). Paris, Unesco, 1981. 20 p. Existe également en anglais.
17. Ricks, Artel. Republic of the Philippines : RAMP pilot project for the establishment of a regional archives and records center (FMR/PGI/81/158). Paris, Unesco, 1981. 49 p.
18. Evans, Frank B. The Republic of Cyprus : Development of an archival and records management programme (FMR/PGI/81/166). Paris, Unesco, 1981. 64 p.
19. Unesco. Programme général d'information. Inventaire des systèmes et services d'administration d'archives et de gestion de documents, 1982 (PGI-82/WS/3). Paris, Unesco, 1982. Existe également en anglais.
20. Rhoads, James B. L'applicabilité des principes directeurs de l'UNISIST et des normes internationales de l'ISO à l'administration des archives et à la gestion des documents : une étude du RAMP (PGI-82/WS/4). Paris, Unesco, 1982. 67 p. Existe également en anglais et en espagnol.
21. Unesco. Division du Programme général d'information. Deuxième consultation d'experts sur le RAMP (RAMP II) Berlin (Ouest), 9-11 juin 1982. Document de travail (PGI-82/WS/6). Paris, Unesco, 1982. 33 p.
22. White, Brenda. Directory of Audio-Visual Materials for Use in Records Management and Archives Administration Training (PGI-82/WS/8). Paris, Unesco, 1982. 71 p.
23. Tirmizi, S.A.I. Guide to Records Relating to Sciences and Technology in the National Archives of India : a RAMP Study (PGI-82/WS/12). Paris, Unesco, 1982. 84 p.
24. Cook, Michael. Principes directeurs pour l'élaboration de programmes d'enseignement dans le domaine de la gestion des documents et de l'administration des archives modernes : une étude du RAMP (PGI-82/WS/16). Paris, Unesco, 1982. 70 p. Existe également en anglais.
25. Unesco. Division du Programme général d'information. Deuxième Consultation d'experts sur le programme RAMP (RAMP II) Berlin (Ouest), 9-11 juin 1982. Rapport final (PGI-82/WS/24). Paris, Unesco, 1982. 38 p. + annexes. Existe également en anglais et en espagnol.

26. Evans, Frank B. Malaysia : Development of the Archives and Records Management Programme (FMR/PGI/82/110). Paris, Unesco, 1982. 54 p.
27. Ricks, Artel. Philippines : RAMP Pilot Project for the Establishment of a Regional Archives and Records Centre (Report N° 2) (FMR/PGI/82/161). Paris, Unesco, 1982. 24 p.
28. Evans, Frank B. Writings on Archives Published by and with the Assistance of Unesco : A RAMP Study (PGI-83/WS/5). Paris, Unesco, 1983. 33 p.
29. Guide pour inventorier les systèmes et services d'administration d'archives et de gestion des documents : une étude du RAMP (PGI-83/WS/6). Paris, Unesco, 1983. 43 p. Existe également en anglais et en espagnol.
30. Rhoads, James B. Le rôle de l'administration des archives et de la gestion des documents courants dans les systèmes nationaux d'information : une étude du RAMP (PGI-83/WS/21). Paris, Unesco, 1983. 48 p. Existe également en anglais.
31. Kula, Sam. The Archival Appraisal of Moving Images : A RAMP Study with Guidelines (PGI-83/WS/18). Paris, Unesco, 1983. 130 p.
32. Hildesheimer, Françoise. Guidelines for the Preparation of General Guides to National Archives : A RAMP Study (PGI-83/WS/9). Paris, Unesco, 1983. 67 p.
33. Duchain, Michel. Les obstacles à l'accès, à l'utilisation et au transfert de l'information contenue dans les archives : une étude RAMP (PGI-83/WS/20). Paris, Unesco, 1983. 68 p. Existe également en anglais.